



**DOSSIER DE CANDIDATURE
ADHÉSION AU RÉSEAU « VILLE AMIE DES ENFANTS »**

• • •

FICHE INTRODUCTIVE

DIAGNOSTIC LOCAL

SITUATION GÉOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE

Située en région Provence Alpes Côte d'Azur dans le département de Vaucluse, L'Isle-sur-la-Sorgue est localisée à 21 km à l'ouest d'Avignon et à 10km au nord de Cavaillon. Ville centre de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, elle connaît le même essor que la région qui l'accueille avec, en grandes caractéristiques territoriales :

- Une expansion démographique économique ;
- Un étalement urbain conséquent ;
- Une accessibilité rapide et facilitée (gare SNCF, autoroute A7, TGV Avignon Sud, aéroport Marignane)

SITUATION ADMINISTRATIVE DE LA COMMUNE

Administrativement, L'Isle-sur-la-Sorgue est rattachée au département de Vaucluse et à la Préfecture d'Avignon. Elle accompagne les villes de Châteauneuf-de-Gadagne, Fontaine-de-Vaucluse, le Thor et Saumane-de-Vaucluse au sein de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse (CCPSMV).

DESCRIPTION DE LA COMMUNE

La ville est découpée en huit zones : cinq quartiers et trois hameaux.

Zone du centre-ville, une double-facette

L'activité et le dynamisme intra-muros se concentrent sur la partie sud de la zone. Elle est particulièrement visitée et fréquentée par les l'islois et les touristes. On y retrouve commerces, restaurants à terrasse, quais animés, gare, antiquaires, rues principales et les institutions (mairie, la Poste, trésor public, banques, établissements du second degré). La partie nord de la zone, qui faisait partie du précédent Contrat Urbain de Cohésion Sociale a été retirée du nouveau Contrat de Ville en 2014. Les difficultés y demeurent marquées.

Zone sud, en pleine expansion

Ce quartier connaît un développement important depuis les années 1980. La construction successive d'équipements en direction des enfants (écoles maternelles à la fin des années 1970 et en 2014, élémentaires en 1992, crèche multi-accueil en 2005) accompagnée d'un développement important



de services en direction de la population (centre médical en 2007, zone de commerces) a fait de ce quartier un espace de vie privilégié pour les l'islois, particulièrement pour les familles.



Zone nord, un quartier en partie réhabilité et désenclavé

À l'origine cette zone fut dédiée au logement collectif et individuel suite à l'urbanisation de terres agricoles. Engagée dans un projet de désenclavement dès 1995, cette zone a fait l'objet de nombreux travaux de voirie, de réhabilitation et de construction d'équipements de services. Au terme de l'avenue des Sorgues, le quartier Rebenas a fait l'objet d'un programme de réhabilitation complet, mené de 2004 à 2007 dans le cadre de la politique de la Ville. Aujourd'hui, quatre de ses quartiers sont prioritaires comme décrit dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020 : les Vallades, Rebenas, le Clos Saint-Michel et les Capucins. Ce territoire représente 1 140 habitants soit près de 6% de la population l'isloise. Le revenu médian de ces quartiers s'élève à 8 400€/an/habitant, bien en-deçà du revenu médian de la Ville (17 900€). Les enfants et jeunes résidant dans ces quartiers sont au cœur des actions développées dans le cadre des missions d'une « Ville amie des enfants ». L'effort de réhabilitation s'est suivi par la mise en œuvre d'une Convention de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) visant à maintenir le niveau de qualité ainsi obtenu du cadre de vie et le développer. Un volet de cette convention est porté sur la tranquillité publique afin de réduire les actes d'incivilité, le sentiment d'insécurité et de renforcer les partenariats. Enfin, un certain nombre de services publics de proximité ont été installés dans cette zone depuis 2008 avec la création du pôle social sur l'avenue Napoléon Bonaparte. Il se compose du centre médico-social, de la Maison du Département, du Centre Communal d'Action Sociale, de la Direction de la Cohésion Urbaine et, depuis 2011, du Centre Social & Culturel La Cigarette.

Zone ouest, un quartier résidentiel riche en services publics mais pauvre en activité économique

Quartier très ancien, ce qui lui vaut le nom de « Villevieille », il a bénéficié d'un développement spectaculaire dans les années 1970. Se trouvent dans cette zone des établissements scolaires (le lycée Benoit, le collège Jean Bouin ainsi que le lycée agricole de la Ricarde), des équipements sportifs (gymnases, piste d'athlétisme) et un accueil de loisirs pour enfants (centre de loisirs Saint-Jean).

Zone est, un quartier de villégiature et emblématique

Du centre-ville à la route de Fontaine-de-Vaucluse, il comprend le partage des eaux, espace de maisons en bord de Sorgue très fréquenté en promenade à pied et le cours Fernande Peyre, réhabilité en 2013. Quartier de pavillons, il a su allier histoire et modernité.

Les hameaux : Saint-Antoine, Velorgues et Petit-Palais

Ces trois hameaux, considérés comme des quartiers, sont localisés sur des terrains agricoles. Chacun dispose d'établissements scolaires primaires, de commerces et d'habitat social.

CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION

Nombre d'habitants



1999 : 16 968 / 2008 : 18 933 / 2014 : 19 395

Nombre de naissances (données PMI)

2008 : 194 / 2009 : 183 / 2010 : 199 / 2011 : 218

Répartition par tranche

0/14 ans : 16,5% en 2008

15/29 ans : 16,8% en 2008

Évolution du nombre de familles

1999-2008 : + 11,10%

Composition des familles (2008)

Couples avec enfants : 38,25% (44,2% en France)

Familles monoparentales : 16,2% (13,3% en France)

Couples sans enfants : 45,6% (42,5%)

Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans (2008)

Aucun enfant : 50,1%

1 enfant : 24,6%

2 enfants : 16,9%

3 enfants : 6,6%

4 enfants et plus : 1,7%

Familles au 01/01/2011 (Données CAF et MSA 2011)

CAF : Nb d'allocataires (3 276) / Nb de personnes couvertes (8 407) / Nb de familles allocataires (1 968) / Nb de familles nombreuses (349) / Nb de familles monoparentales (680)

MSA : Nb d'allocataires (326) / Nb de personnes couvertes (1 322) / Nb de familles allocataires (143) / Nb de familles nombreuses (33) / Nb de familles monoparentales (34)

Enfants / Jeunes

CAF : Nb d'enfants 0-2 ans révolus (580) / Nb d'enfants 3-5 ans révolus (511) / Nb d'enfants 6-11 ans révolus (1 154) / Nb d'enfants 12-17 ans (1 112)

MSA : Nb d'enfants 0-3 ans révolus (35) / Nb d'enfants 6-11 ans révolus (47) / Nb d'enfants 12-17 ans (71)

Selon les données CAF 2011, en termes de répartition :

- 0-5 ans : 32,50%
- 6-11 ans : 34,38%
- 12/17 ans : 33,12 %



- ⇒ **3 587 enfants de 0-17 ans**
- **1 153 enfants de 0 à 5 ans**
 - **2 384 enfants de 6 à 17 ans**

LES ÉQUIPEMENTS

Culture, sport et loisirs

- Ecole de musique municipale > située en centre-ville
- CAMPREDON centre d'art > situé en centre-ville
- Cinéma itinérant La Strada
- Bibliothèque pour tous > association située dans la zone sud
- 5 stades > situés dans tous les quartiers et pour tous sports (football, rugby, athlétisme, rugby etc.)
- 2 pas de tir (tir à l'arc)
- 3 gymnases (gymnastique, sports collectifs, dojo)
- 2 boulodromes
- 1 piscine municipale
- 1 skate park
- 6 courts de tennis
- 1 base nautique
- 1 hippodrome

Éducation, enfance, jeunesse

- Pôle Enfance Famille dans la zone sud : point d'accueil et d'inscription pour les 0-17 ans autour de la petite enfance, de l'école, des loisirs, des adolescents et des jeunes adultes
- Équipements d'accueils collectifs : un centre de vacances à la mer (La Couronne, Martigues, Bouches-du-Rhône) et un centre de vacances en montagne (Le Planolet, Haute-Savoie)
- Le parc Gautier : aire de jeux pour enfants, jardin public, skate park
- Établissements secondaires : collèges Jean Bouin, Jean Garcin, lycées Alphonse Benoit, la Ricarde
- Établissements élémentaires : groupe scolaire Mournas A et B, école du Centre, école René Char, école Lucie Aubrac, école Jean Beys
- Établissement primaire : Petit-Palais
- Établissements maternelles : école du Centre, école des Vallades, école des Névons, école Font-de-Galine
- Établissement primaire privé : école Saint-Laurent
- Restauration maternelle et primaire, collèges et lycées : dans chaque école
- Dispositif RASED : groupe scolaire Mournas A et B
- Dispositif CLIS : école du Centre, école Lucie Aubrac



Santé, social, administratif

- Centre médico-social : consultations infantiles (PMI)
- Centre Social & Culturel La Cigarette : association agissant, notamment, autour de la famille (cuisine, alphasocialisante, soutien à la parentalité, culture et ateliers d'éveil)
- Association Départementale Vauclusienne de la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte ADVSEA : travail en partenariat avec les collèges, jeunes, CMS, centre social et culturel

OFFRE D'ACCUEIL

- Crèche multi-accueil collective Les Névens : 43 places agréées
- Crèche multi-accueil collective Les Capucins : 43 places agréées
- Crèche multi-accueil familiale : 12 places agréées
- Relais Parents Assistantes Maternelles : 50 assistantes maternelles
- Un LAEP La Maison de la Petite Enfance, accueil collectif 4 demi-journées / semaine, gratuit, cotisation 3€/an, anonyme
- Un LAEP La Maison Bleue, accueil collectif 4 demi-journées / semaine, gratuit, cotisation 2€/accueil, anonyme
- Centre de loisirs maternel 3-6 ans : 303 enfants inscrits en 2014
- Centre de loisirs élémentaire 6-17 ans : 377 enfants inscrits en 2014
- Accueil Jeunes : 132 adhérents en 2014
- Accueil périscolaire dans les écoles : gratuit 3-11 ans
- Garderie périscolaire gratuite
- TAP : 70% de fréquentation



FICHE 2 – NON-DISCRIMINATION ET ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX SERVICES

CRITÈRE DE PARTICIPATION : QUALITÉ DES INITIATIVES VISANT À LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET À FAVORISER L'ACCÈS AUX SERVICES POUR LES PLUS DÉFAVORISÉS

Introduction – Aider les gens du voyage à devenir des citoyens à part entière

Aux côtés de son association gestionnaire, ALOTRA, la Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue poursuit un objectif principal : aider les gens du voyage à devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs. Au regard des difficultés rencontrées par les gens du voyage, un projet d'actions socio-éducatives de 2015 à 2020 a été mis en place. Il vise cinq domaines d'accompagnement essentiels :

- L'accompagnement socio-éducatif et administratif
- La scolarisation
- L'insertion professionnelle
- L'animation et l'accès à la culture
- La santé et la prévention.

ALOTRA (Association pour le Logement des Travailleurs) est une association régie par la loi du 1er juillet 1901. Créée en 1954, elle intervient globalement dans la région Provence Alpes Côte d'Azur. Son métier est la gestion locative et sociale. Gérant un espace de 31 places de 75m² à L'Isle-sur-la-Sorgue, ALOTRA se charge également des missions sociales de ce service, avec la présence à temps plein d'une gestionnaire sociale. Une aire de jeux a été mise en place sur le site.

Les données ci-après sont établies au regard du rapport d'activité d'ALOTRA 2014. Il s'agit des dernières données communiquées à ce jour. Toutefois, le projet d'actions socio-éducatives a été reconduit de 2015 à 2020. Il fera l'objet, par la suite, d'un bilan et d'un nouveau rapport d'activité.

Description de l'action et de ses objectifs

>> *Quels enfants sont en situation de vulnérabilité au sein de la Ville ?*

Le mode de vie des voyageurs s'accommode mal des activités salariées et peu les pratiquent. Si l'exercice d'un métier est souvent lié à l'appartenance d'un groupe, en général les voyageurs ont des activités polyvalentes et diversifiées qui leur confèrent une grande adaptabilité aux opportunités du marché. Les voyageurs relèvent pour la plupart du régime général des travailleurs indépendants et ont le statut de commerçant ou d'artisan. Ils doivent donc s'inscrire pour leurs activités professionnelles auprès de la Chambre de Commerce ou des métiers, ce qui n'est pas toujours le cas compte tenu des obligations financières qui en découlent et qu'ils ne peuvent pas toujours assumer



en fonction des revenus de leurs activités. Les ressources sont souvent complétées par des allocations telles que les prestations familiales, le RSA, AAH1, l'allocation spéciale vieillesse.

Ces caractéristiques économiques confèrent une vulnérabilité certaine des familles et donc des enfants.

En 2014, 475 personnes ont été accueillies sur l'aire d'accueil, parmi lesquelles 134 familles et 195 enfants. Le nombre d'enfants augmente en proportion plus importante que les adultes (127 enfants en 2013). Cette aire est de plus en plus fréquentée par les familles avec enfants.

>> *En quoi consiste l'action ?*

L'aire d'accueil permet, entre autres, de suivre administrativement et socialement les familles itinérantes. L'accueil répond d'ailleurs à la demande prioritaire des usagers qui sollicitent quotidiennement les gestionnaires pour une aide dans leurs démarches administratives. Les gestionnaires sont constamment sur le terrain, ce qui leur permet également de repérer les problèmes ou les besoins et de connaître ainsi une approche plus directe des familles, surtout pour celles qui n'ont pas l'habitude de demander une aide ou un soutien administratif. Outre le fait d'entretenir des liaisons nombreuses et fréquentes avec les différents organismes administratifs et sociaux, cette activité nécessite aussi un contact régulier et une relation de confiance ainsi qu'une connaissance approfondie des familles. La plupart des situations sont traitées dans l'urgence, ce qui peut causer un retard dans les démarches et des tensions entre les protagonistes. De plus, tout changement de situation semble causer une certaine angoisse et de la tension manifestée par les voyageurs. L'intervention auprès des voyageurs demande une adaptation permanente. Les relations s'articulent autour de la notion de confiance et de respect de chacun. Toute action entreprise est expliquée clairement et nécessite une implication de la personne. Un partenariat existe entre les intervenants sociaux des différentes aires d'accueil du département et hors département. Il permet d'échanger des informations et des conseils compte tenu des demandes diverses des usagers.

>> *Scolarisation des enfants*

SCOLARISATION DES ENFANTS DU VOYAGE

	ALOTRA		
	2012	2013	2014
Elèves en maternelle	12	5	7
Elèves en primaire	24	8	13
Elèves (entre 3 et 12 ans) en autres établissements	46	17	39
Elèves inscrits au CNED	40	21	36

La classe maternelle joue un rôle fondamental dans la préparation à la future vie scolaire de l'enfant tsigane. Les objectifs définis par l'Education nationale sont les suivants : la socialisation, la préparation au cycle élémentaire et l'assimilation des acquisitions de base. Mais les familles ont



beaucoup de difficultés à confier leurs enfants à une tierce personne sédentaire car dans la culture tsigane, l'enfant reste dans le giron maternel jusqu'à l'âge de 6-7 ans. La scolarisation des enfants en maternelle est donc peu évidente. Dès qu'une famille stationne sur l'aire d'accueil, elle est informée de l'obligation de scolariser ses enfants et des moyens mis à sa disposition par la Ville et l'Education nationale en ce sens.

ANNEE SCOLAIRE 2013/2014								
Mois	Enfants âgés de 3 à 6 ans			Enfants âgés de 6 à 12 ans			Enfants âgés de 12 à 16 ans	NOMBRE TOTAL D'ENFANTS AGES ENTRE 3 ET 16 ANS
	Les Névons	Ecole de l'ISS non précisée	Non scolarisés à ISS	René Char	Ecole de l'ISS non précisée	Non scolarisés ISS	CNED	
Septembre	1	-	2	3	-	2	6	14
Octobre	1	-	5	2	-	2	6	16
Novembre	-	-	3	-	-	2	5	10
Décembre	-	1	-	-	1	-	4	6
Janvier 2014	-	1	3	5	1	2	5	17
Février	1	1	3	6	1	4	10	26
Mars	-	1	4	4	-	2	10	22
Avril	-	1	4	3	-	4	18	30
Mai	-	-	1	4	-	2	14	21
Juin	-	-	2	1	-	1	6	10
Nombre total d'enfant (sans « double compte »)	1	2	14	8	1	12	32	

Depuis 2010, un professeur référent « enfants du voyage » propose sur le site un atelier de **soutien scolaire** à destination des enfants scolarisés en primaire. Cette action a été maintenue dans le plan 2015-2020.

Fin 2014, la réalisation d'une plaquette « SELF » a été mise en œuvre en partenariat avec les professionnels du territoire (Ville de l'Isle-sur-la-Sorgue, le Centre Médico-Social, l'ADVSEA, l'Education nationale et ALOTRA). Cette plaquette développée dans le cadre du Contrat de Ville est un outil de communication en direction des enfants et des jeunes au travers duquel ils peuvent trouver les réponses à leurs questions de jeunes citoyens dans les domaines : santé, famille, scolarisation, addictions etc. La plaquette a été distribuée dans les écoles primaires à destination des enfants scolarisés en CM2.

ALOTRA et les enfants du voyage ont participé à l'élaboration de cette plaquette en fournissant des dessins d'illustration. Ils ont également été destinataires de la plaquette à l'issue. Ce travail a connu

un franc succès au niveau des écoles et de la réception des enfants, sans pour autant pouvoir évaluer l'impact réel de cette plaquette sur les enfants et leurs entourages. Cependant, les équipes ayant travaillé sur le projet ont décidé de réitérer cette distribution après quelques modifications pour une nouvelle distribution en 2016.

>> Santé et prévention

L'équipe s'est aperçue que, dans la pratique, les familles séjournant sur l'aire d'accueil utilisent les dispositifs de droit commun. Fréquemment, elles sont désireuses d'obtenir les coordonnées d'un praticien (médecin, infirmière, dentiste, pédiatre). Le Dr Voissier, médecin généraliste de la Ville, a accepté de se déplacer sur le site quand elles le sollicitent.

>> Accès à la culture et à la découverte de son environnement

Des actions sociales et socio-éducatives sont régulièrement mises en place sur l'aire d'accueil des gens du voyage. Elles font suite à des demandes de plus en plus réfléchies et organisées de la part des familles.

Exemple : Mars 2014, les familles ont sollicité la gestionnaire sociale de l'aire d'accueil pour réaliser un défilé costumé avec les enfants. Ce projet a été monté dans un délai court, du fait des séjours réduits des familles, et de la possibilité de mobiliser le public (enfants de 3 à 12 ans) sur une période de vacances scolaires. Un défilé a pu ainsi avoir lieu, costumé, et chaque famille a participé (soit pour la réalisation ou l'achat de costumes pour les enfants, soit pour le goûter en fin de défilé).



Défilé costumé du 19 mars 2014





Pour ce public jeune, les principaux objectifs des actions collectives mises en place sont :

- Permettre aux enfants et aux jeunes de développer le droit à la culture, au savoir et à la connaissance
- Etre acteur de sa vie
- Eveiller les esprits, former des individus libres, responsables et acteurs de leur vie
- Renforcer la solidarité
- Investir le temps libre pour grandir et s'é émanciper
- Favoriser les liens intergénérationnels
- Rendre service aux familles.

L'accent est aussi mis sur l'obligation de scolariser les enfants et le soutien scolaire, par une lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme des adultes. La culture doit être accessible à tous, la mission du gestionnaire d'accueil est donc aussi de la démocratiser au sein même de l'équipement par des projets à visée socio-éducative (cinéma en extérieur, bibliothèque disponible et accessible pour tous, après-midis à thème avec débats et projections, la vidéo comme mode d'expression et de transmission de messages).

L'aire d'accueil a proposé plusieurs types d'animations en 2014 sur le site, en partenariat avec le Centre Social & Culturel La Cigarette. Les animations proposées aux enfants, intitulées « Ateliers Récréation », en partenariat avec le Centre Social & Culturel la Cigarette sur l'aire d'accueil permettent de :

- Les occuper
- Mieux sociabiliser l'enfant
- Les impliquer dans la vie de l'aire
- Créer un lien de rencontres et de loisirs
- Développer leurs différents sens par des activités variées.

Lors des vacances scolaires, des ateliers ludiques sont organisés et animés par la gestionnaire sociale. Une participation symbolique de 1€ est demandée lorsque des goûters sont organisés en fin de vacances, en vue de rassembler toutes les familles et de présenter le travail réalisé avec les enfants. Ces animations ont toujours connu un grand succès. Enfin, la fête de Noël en 2014 a permis la création d'un nouveau partenariat avec l'association la Tête dans les Poubelles. En effet, cet hiver 2014 a été marqué en deux temps :

- Un goûter de Noël avec la participation du Père Noël et le *Centre Social & Culturel La Cigarette*

- Une animation collective avec l'association *la Tête dans les Poubelles*



Partenariat avec l'association La Tête dans les poubelles, le 30 décembre 2014



Avec le Père Noël, décembre 2014



Chandeleur

Goûter déguisé





FICHE 3 – PARTICIPATION CITOYENNE DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS

CRITÈRE DE PARTICIPATION : QUALITÉ DES OUTILS ET DES STRUCTURES PERMETTANT LA PARTICIPATION CITOYENNE DES ENFANTS ET DES JEUNES, CONSIDÉRANT DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS COMME DES ACTEURS DE LEUR DEVENIR EN LES VALORISANT

Introduction – Vers la participation des enfants à la vie publique

En lien étroit avec ses écoles publiques, la Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue est pleinement engagée dans le développement de la citoyenneté dès le plus jeune âge. Régulièrement, tout au long de l'année, des rencontres entre l'équipe municipale et des classes d'écoles élémentaires ou de collèges sont organisées au sein de l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil municipal. Objectif : accueillir les élèves, délégués d'élèves, parler du rôle de l'élu, présenter les missions d'un Maire, présenter la collectivité et son fonctionnement technique, administratif et financier. Le Conseil Communal des Enfants, qui va compléter les actions locales telles que le soutien aux initiatives des jeunes du Point Information Jeunesse et la formation des délégués de classe au collège, s'inscrit dans une continuité de la politique d'accompagnement à la citoyenneté des jeunes.

Si la mise en œuvre d'un conseil municipal des jeunes s'est heurtée ces dernières années à des difficultés d'ordre technique, la Ville envisage toutefois un tel projet pour l'année scolaire 2016/2017, convaincue que la reconnaissance de l'enfant comme acteur à part entière, lui permettant de prendre part aux décisions qui les concernent, est une dimension clé d'une approche fondée sur les droits.

Description de l'action et de ses objectifs

Dans le cadre de la volonté municipale de sensibiliser les enfants à la citoyenneté et à la démocratie locale, le futur Conseil Communal des Enfants aura pour mission d'initier les enfants à la vie politique réelle et de collecter les idées et initiatives émanant de l'ensemble des enfants pour améliorer la vie dans le cadre de leur municipalité.

Le Conseil Communal des Enfants travaillera en groupe en faveur de projets au bénéfice de tous. Ses idées et projets seront ensuite présentés au Maire de la Ville afin qu'ils puissent être inscrits au programme d'actions municipales.

Le Conseil Communal des Enfants sera composé d'enfants des écoles élémentaires élus dans leur classe comme délégués (Classe de CM1-CM2). Ils seront les représentants des enfants de leur école pour une année.

Le Conseil Communal des Enfants sera présidé par l'Adjointe au Maire déléguée aux Affaires Scolaires et bénéficiera des moyens municipaux. Il se réunira en séance plénière au moins une à deux fois par



an en présence du Maire. Il fera suite aux travaux qui auront été réalisés dans des groupes de travail ou commissions (une fois par mois).

Les jeunes conseillers municipaux participeront pleinement à la vie de la commune et seront notamment présents aux diverses manifestations ou cérémonies commémoratives. Véritable lieu d'apprentissage de la vie en société, le Conseil Communal des Enfants aura pour objectif de responsabiliser les enfants et de leur apprendre les valeurs de la démocratie.

Les moyens

Pour mettre en œuvre ce projet, la Ville procède actuellement au recrutement d'un animateur dans le cadre d'un service civique. Sa prise d'effet à la rentrée scolaire de septembre 2016/2017 le conduira à être intégré au Pôle Enfance Famille par la Responsable du service périscolaire de la Direction des Affaires Scolaires.

En référence à la Convention internationale des droits de l'enfant et à la charte européenne de la participation des jeunes à la vie locale et régionale, la création du Conseil Communal des Enfants sera issue d'une délibération du Conseil municipal.

ANNEXE

Au regard de l'état d'avancement de ce projet, la Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue est contrainte dans la présentation d'éléments et arguments attendus par UNICEF France dans le cadre de l'analyse du dossier de candidature au réseau « Ville amie des enfants ». L'annexe ci-après présente le questionnaire adressé aux écoles au printemps dernier, permettant aux services municipaux de créer le Conseil Communal des Enfants. Les réponses aux questionnaires étant attendues le 29 avril 2016, les résultats sont en cours d'analyse. La Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue s'engage à maintenir UNICEF France des avancées de cette action novatrice.





ANNEXE FICHE 3

PROJET DE MISE EN PLACE D'UN CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS

Ce document doit permettre à la Direction des Affaires Scolaires (DAS) de travailler en collaboration avec les écoles élémentaires dans le cadre de la mise en place d'un Conseil Communal des Enfants (CCE). Il est destiné aux sept écoles élémentaires de la ville. Nous vous remercions de bien vouloir renseigner le questionnaire qui suit. Vous pouvez suggérer toutes autres idées ou modalités d'organisation. Une synthèse de ce travail sera réalisée et présentée à l'équipe municipale.

Les résultats nous permettront d'élaborer la feuille de route de l'agent en mission de service Civique qui sera recruté pour animer ce CCE.

Les enfants concernés par les élections : de 7 à 12 ans.

Seuls les élèves de CM1 et CM2 pourront faire acte de candidature. Le Conseil Communal des Enfants se renouvellera tous les ans.

Merci de répondre au questionnaire suivant en entourant la réponse souhaitée. N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions.

LES ELECTIONS ET LEUR PREPARATION

Les élections se dérouleront dans les écoles : oui non

Sur le temps scolaire : oui non

Sur le temps périscolaire : oui non

Le nombre de conseillers est de : **1 par classe de CM1 et 1 par classe de CM2.**

A titre indicatif : pour l'année en cours, cela se présente de la façon suivante :

ECOLE	NOMBRE DE CM1 ET CM2	NOMBRE DE CONSEILLERS
Mourna A	4	4
Mourna B	2	2
Elémentaire du Centre	2	2
Ecole René CHAR	2	2
Ecole Lucie Aubrac	3	3
Ecole de Velorgue	1	1
Ecole de Petit Palais	1	1
Ecole St. Laurent	1	1
TOTAL	16	16



Pour l'année scolaire 2016-2017, cela va dépendre des effectifs et de votre organisation. Ce tableau donne la composition approximative du CME.

Pensez-vous que l'on puisse faire les élections du CME en même temps que les élections de délégués des parents d'élèves :

Oui non

Si non, quelle date ou période suggérez-vous ? :

Pensez-vous préférable que les délégués de classe siègent au CME ?

Oui non

Pensez-vous préférable que les candidats au CME soient différents des délégués de classe ?

Oui non

Il peut y avoir plusieurs candidats représentant la même classe.

Oui non

Il peut y avoir une campagne électorale qui sera préparée par les enfants :

Oui non

La rédaction du règlement des élections et du dépouillement peut servir de support pédagogique :

Oui non

Il peut être élaboré par les enfants des classes de CM1 et CM2

Oui non

Le vote se passe dans les écoles :

Oui non



FICHE 4 – SÉCURITÉ, PRÉVENTION

CRITÈRE DE PARTICIPATION : QUALITÉ DES INITIATIVES ET DES ACTIONS DE PRÉVENTION VISANT À ASSURER SÉCURITÉ ET PROTECTION DES ENFANTS ET DES JEUNES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Introduction – La sécurité et la protection des enfants et des jeunes dans notre territoire

La notion de sécurité et de protection des enfants et des jeunes est prise en compte dans le cadre des actions de la Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue, notamment au travers des missions du service de cohésion sociale. Précisément, ces questions de sécurité et de prévention se placent au cœur d'actions phares telles que le Contrat de Ville 2015-2020 et le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) dont l'objectif est de favoriser un cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance dans les communes. Ces deux cadres d'actions font une large place à la prévention et à la sécurité des enfants, ces derniers constituant une frange de population particulièrement vulnérable auxquels les services publics se doivent de porter une attention particulière.

À L'Isle-sur-la-Sorgue, plusieurs dimensions sont portées sur ces notions de sécurité et de protection des enfants et des jeunes. La première concerne leur sécurité physique aujourd'hui et demain, au fil de leur future vie de citoyen. Elle est abordée au travers du volet « prévention-sécurité » du CLSPD 2015 : il s'agit d'actions visant à assurer la sécurité des enfants en les sensibilisant et en les protégeant des accidents. La seconde concerne la dimension sociale de la prévention. Elle est développée dans le cadre du volet « prévention sociale » du CLSPD et reprise dans le Contrat de Ville 2015-2020. Il s'agit là de leur faciliter l'accès au droit et aux dispositifs d'aide et de soutien existants sur la commune, quels que soient les domaines de leur vie.

Assurer la sécurité physique des enfants : la prévention routière

1. Le projet

Chaque année, la police municipale entreprend une action de prévention routière auprès du public scolaire auprès des établissements élémentaires, des collèges et des lycées.

• Établissements élémentaires

Des actions thématiques sont mises en œuvre au sein des établissements en direction :

- Des élèves de classe de CM1 : intervention théorique de deux agents de police municipale au moyen de supports pédagogiques afin de sensibiliser les enfants sur le code de la route et les règles générales qui le régissent. C'est aussi pour les agents l'occasion d'échanger avec les enfants afin de leur donner la parole sur leur vision de la circulation routière et ce qu'ils en perçoivent. Une consultation nationale des 6/18 ans de l'UNICEF France / TNS Sofres avaient fait ressortir en 2013 que 75% des enfants et des adolescents déclarent qu'il y a beaucoup de circulation dans leur quartier et 12% en ont peur.

Cette action se développe en partenariat avec l'Éducation nationale et le service de prévention routière de la Préfecture de Vaucluse. Elle se déroule chaque année au printemps et est reconduite en 2016 sur une période d'une demi-journée.



- Des élèves de classe de CM2 : intervention pratique de deux agents de police municipale au moyen de supports pédagogiques afin de les placer en situation urbaine fictive de circulation routière. Grâce au matériel pédagogique mis à disposition par la Préfecture de Vaucluse (cône de Lübeck, passages piétons, vélos, etc.), les enfants s'imprègnent des règles de circulation à vélo et des comportements et usages à respecter pour se prémunir des accidents.

Exemple de sujets abordés :

- Où doit marcher un piéton ?
- Où un piéton traverse-t-il ?
- Que doit regarder un piéton avant de traverser ?
- Où un cycliste doit-il rouler ?
- De quel équipement un cycliste doit-il être muni ?
- Autres questions situationnelles : cas de feux tricolores, cas de situations de priorités etc.



• Collèges

Des actions thématiques sont également mises en œuvre auprès des collèges l'islois dans le cadre de la prévention routière cycliste. En 2014, 458 enfants âgés de moins de 15 ans ont été accidentés à vélo, soit un peu plus de 8% des victimes dans cette tranche d'âge. Parmi eux, 16 ont été tués*. Ces données sont en augmentation par rapport à l'année précédente (avec, en 2013, 435 cyclistes de moins de 15 accidentés et 10, tués).

* *ONISR, accidents corporels de la circulation routière France métropolitaine, année 2014*

Le casque permet de diviser le risque de blessure sérieuse à la tête par 3,4* car cet équipement est protecteur en cas de simple chute ou de collision avec un véhicule.

* *d'après Amoros et al., Cyclistes Victimes d'Accident, UMRESTTE, 2010*

Parce que les études démontrent qu'entre 10 et 14 ans le nombre d'accidents augmente de façon importante en raison du fait que l'enfant utilise son vélo de façon plus autonome pour se rendre au collège notamment, la Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue a décidé de s'engager dans des actions de prévention routière en organisant de façon inopinée des contrôles de vélos à l'entrée des collèges Jean Bouin et Jean Garcin.

Une équipe d'agents de police municipale accueillent les élèves de la 6^e à la 3^e arrivant en vélo au collège le matin. Vers 7h30, ces derniers rencontrent les enfants afin de vérifier leur équipement. Le vélo doit être muni de jour comme de nuit de* :

- deux freins, un à l'avant et un à l'arrière ;
- un avertisseur sonore (timbre ou grelot) ;
- de dispositifs réfléchissants : blanc à l'avant, rouge à l'arrière, orange sur les côtés et dans les pédales.
- Dès la tombée de la nuit et lorsque la visibilité est mauvaise d'un feu avant blanc ou jaune et d'un feu arrière rouge

* *Source www.preventionroutiere.asso.fr*

L'intérêt pédagogique de cette action se retrouve dans son cadre partenarial puisque les remarques des agents de police municipale sont reportées nominativement de sorte que le proviseur puisse établir à l'attention des parents d'élèves concernés. Y sont notifiés les manquements éventuels en termes de sécurité ou l'absence d'équipements obligatoires. Chaque élève se voit remettre à l'occasion de cette rencontre avec les agents de police municipale du matériel fourni par le service de prévention routière de la Préfecture de Vaucluse (gilets jaunes, bracelets rétroréfléchissants, stylos, etc.).

L'action se déroule chaque année en novembre, en amont du passage à l'heure d'hiver et donc de la tombée de la nuit plus rapide.



- **Lycée**

Une action thématique similaire à celle menée dans les collèges est également conduite auprès du lycée Alphonse Benoit. Celle-ci est orientée vers les élèves conduisant des scooters.

Une équipe d'agents de police municipale accueillent inopinément les élèves de la 2^{nde} à la Terminale arrivant en scooter au lycée le matin. Vers 8h, ces derniers rencontrent les jeunes afin de vérifier leurs véhicule et documents d'assurance. Aucune verbalisation n'est réalisée à cette occasion mais un recensement des infractions accompagné d'une mise en demeure de se conformer à la réglementation sont réalisés. Cette action est également menée en partenariat avec la direction du lycée et la Préfecture de Vaucluse. La Gendarmerie nationale se joint à ces acteurs pour cette action de prévention routière.

Assurer la sécurité psychique et morale des enfants : faciliter l'accès aux droits et aux dispositifs d'aide et de soutien

Le travail d'état des lieux réalisé dans le cadre notamment du Contrat Enfance Jeunesse ou encore le CLSPD fait apparaître que la commune est riche de dispositifs, équipements et services publics. Le travail mené cette fois au sein des thématiques abordées dans le cadre du Contrat de ville fait apparaître aussi que le quartier prioritaire bénéficie globalement d'un haut niveau de services publics, soit au sein même du quartier ou alors à proximité immédiate, notamment en matière de réussite éducative.

Parallèlement à ces constats, un groupe de travail a été lancé en 2013 afin de lutter efficacement contre l'absentéisme et les ruptures scolaires. Les deux notions étant différentes, comme précisé dans deux circulaires de l'Éducation nationale (« lutter contre l'absentéisme » et « lutter contre le



décrochage » de janvier et février 2011), l'action de la Ville, entourée de ses partenaires locaux, s'est focalisée sur les enfants de moins de 16 ans ayant une obligation de scolarisation et par conséquent sur l'absentéisme scolaire.

Aussi, la question principale à L'Isle-sur-la-Sorgue -et pour son quartier prioritaire tel que décrit dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020 - a été de faciliter la lecture de ce qui existe déjà sur la commune afin que le jeune citoyen sache comment s'orienter en fonction de ses besoins. Il convenait donc de mettre en œuvre un document de communication lisible en direction des jeunes.

Un livret de communication

Le groupe de travail réuni autour des partenaires (Mairie de L'Isle-sur-la-Sorgue, Éducation nationale, Conseil départemental, association gestionnaire de l'aire d'accueil des gens du voyage ALOTRA et l'association ADVSEA (Association Départementale de Vaucluse pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte) avait donc pour mission de travailler sur le projet de livret sur la base des critères suivants :

Cible

Première : Enfants scolarisés en CM1, CM2 et 6e car il s'agit d'une tranche d'âge particulièrement concernée par le changement.

Secondaire : Leurs parents

Forme

Créer un document pratique au format facile à transporter ou à conserver sur soi. Un support qui soit attractif, comprenant des anecdotes, et ne se présentant pas comme un annuaire professionnel listant les partenaires du milieu social. Un document qui soit diffusé aux enfants via les établissements scolaires (carnet de liaison). Le graphisme est adapté aux enfants, jeune, dynamique et coloré.

Méthodologie

Réalisation du contenu grâce à la participation d'élèves de 6^e du collège Jean Garcin sur une durée de trois ans, grâce au travail réalisé par des jeunes accompagnés par l'association ADVSEA et au partenariat de l'association ALOTRA.

Communiquer sur quoi ?

Sur les outils existants sur la commune afin de fournir des réponses concrètes aux questions des enfants. Pour ce faire, les enfants ont été interrogés par les membres du groupe en contact avec ces derniers. Chacun doit donc mener une enquête auprès d'eux et restituer ce travail lors de la prochaine séance. Les questions pourront être regroupées par grandes thématiques.



Les thématiques

1) La famille

- Ma place au sein de la famille : mes relations avec les parents, frères, sœurs, grands-parents
- Deuil, séparation, divorce : comment le vivre ?
- Prévention santé : mes problèmes ou ceux de mes parents
- Les limites : ce que j'ai le droit de faire ou non
- Argent : les problèmes de la famille

2) Scolarité

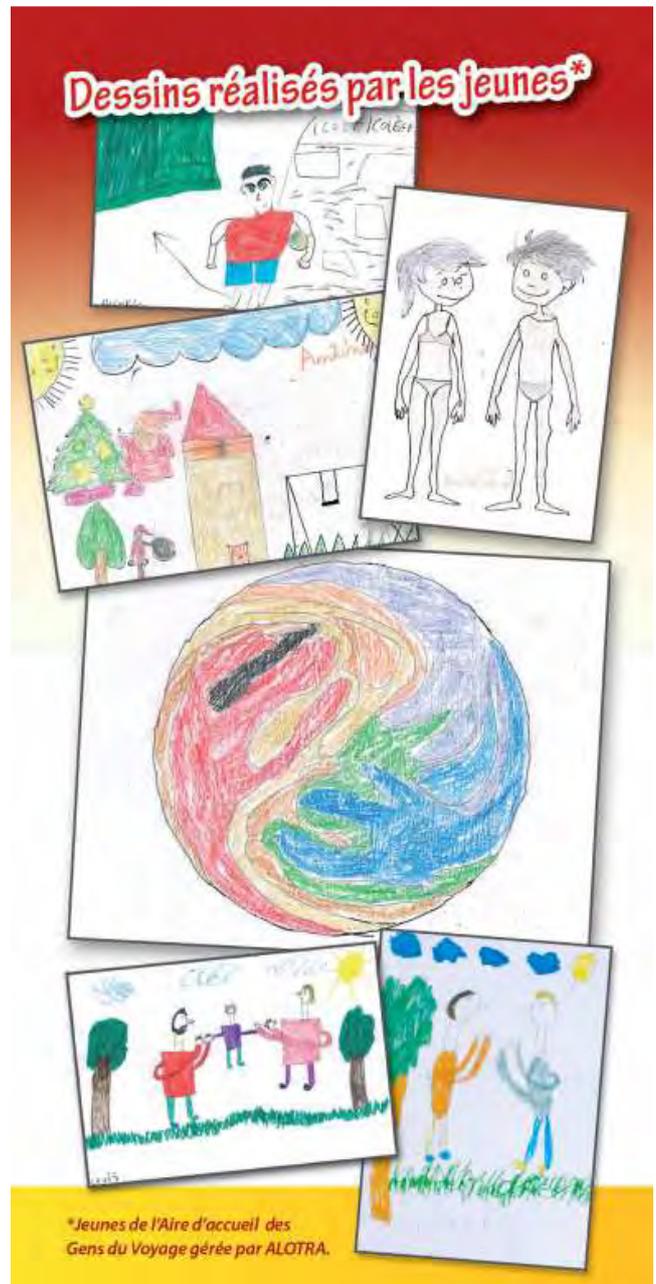
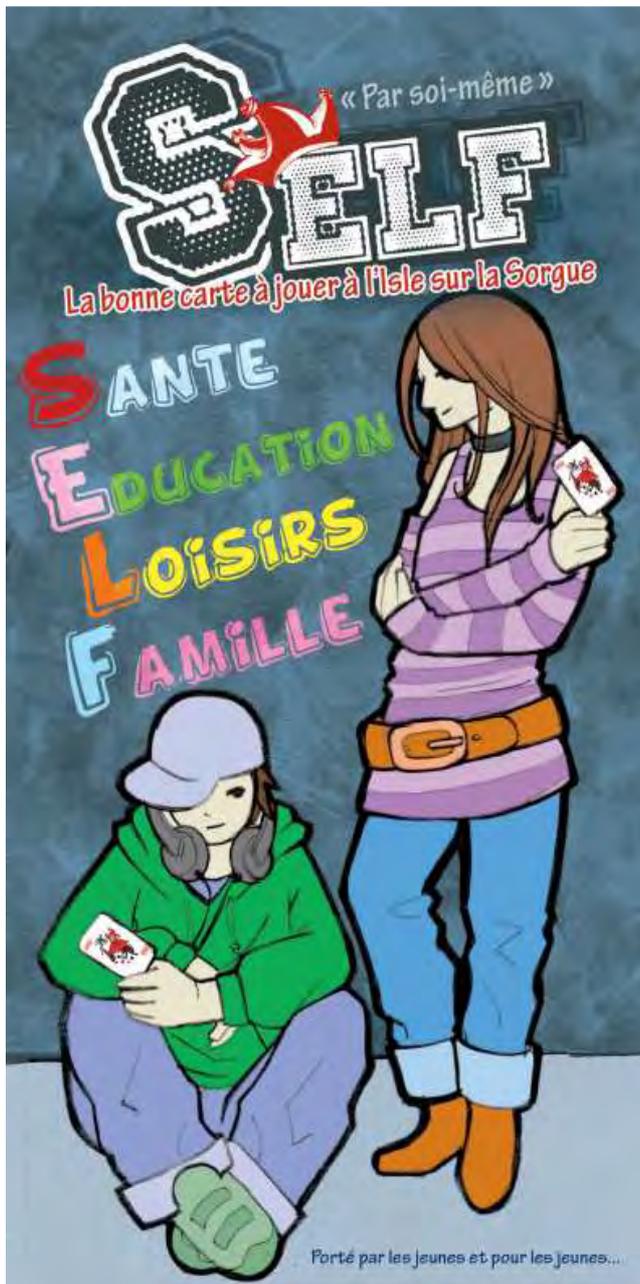
- Sécurité : que faire en cas de racket, problème de violence ?
- Inquiétude par rapport au groupe : gérer mes relations aux autres
- Années collège : les peurs ?
- Activités péri/extra-scolaires : comment concilier école, devoirs et activités ?
- Rythme scolaire

3) Addictions

- Jeux-vidéo et cigarette : comment s'en passer, comment résister ?

⇒ Tous ces thèmes sont présentés sous forme de questions que les enfants peuvent être amenés à se poser. Pour chacune, les enfants sont renvoyés à des interlocuteurs institutionnels ou associatifs afin d'être accompagnés et guidés.

Extraits



SOMMAIRE

Famille

Ma place au sein de la famille p. 4
Deuil, séparation, divorce p. 4
Prévention santé p. 5
Les limites p. 5
Argent p. 5

Page
n°3

Scolarité

La sécurité p. 8
Les inquiétudes par rapport au groupe p. 8
Les années collège p. 8
Les activités péri/extra-scolaires p.9
Le rythme scolaire p. 9

Page
n°7

Addictions

Les jeux vidéo
et la cigarette p. 12

Page
n°11

Coordonnées

p. 14 Plan de situation
p. 15 Photos des centres
p. 16 Coordonnées complètes

Page
n°13

Imprimerie spéciale de CORA CREA - Dépôt légal 1^{er} trimestre 2014

ILLUSTRATIONS : Julie GUERIN
GRAPHISME : Coralie DURVILLE

Que dit un zéro quand il rencontre un huit ?
Tiens, t'as mis une ceinture aujourd'hui !



Ma place au sein de la famille

Un de mes parents a perdu son travail. Comment faire pour l'aider ?

Comment passer plus de temps avec ma famille ?

Comment va se passer l'adolescence avec mes parents ?

Mes petits frères et soeurs accaparent mes parents, comment faire pour mes devoirs ?

Mes frères et soeurs ont eu un parcours exemplaire. Comment faire pareil ou ne pas subir la comparaison ?

Dois-je subir les mêmes punitions que mes frères et soeurs ?

Qui peut m'aider ?



P. 6

Je suis jaloux de mes frères et soeurs qui sont chouchoutés.

Comment passer du temps avec mes frères et soeurs quand il y a une grande différence d'âge ?

Deuil, séparation, divorce

Je souffre de la séparation de mes parents, comment faire ?

Comment m'organiser pour ne rien oublier chez l'un ou chez l'autre ?

Que faire si un de mes parents «pète les plombs» ?

J'ai envie de fuguer, vers qui me tourner ?

Comment profiter le plus possible de mon parent qui a une maladie grave ?

Qui peut m'aider ?



P. 6



Quels sont les chiffres préférés de la poule ?
7, 1, 9 l'est un oeuf.



Les numéros utiles

Ma place au sein de la famille Page n°4

-  Un adulte de l'école/assistante sociale du collège
-  Pôle parentalité..... 04 90 38 07 30

Deuil, séparation, divorce Page n°4

-  Un adulte de l'école/assistante sociale du collège
-  Pôle parentalité..... 04 90 38 07 30

Prévention santé Page n°5

-  L'AVAPT 04 90 86 52 47
-  Un adulte de l'école/du collège (infirmière, médecin...)
-  Centre Médico-Social 04 90 21 29 00

Les limites Page n°5

-  Un adulte de l'école/assistante sociale du collège
-  Pôle parentalité..... 04 90 38 07 30

Argent Page n°5

-  Centre Médico-Social 04 90 21 29 00
-  Centre Communal d'Action Sociale 04 90 38 07 86

6

Quelles sont les lettres qui bougent tout le temps ?
A, J, T (Agné !).

La sécurité

Comment faire si je suis en danger à la sortie de l'école/du collège, si on veut m'embarquer ?

Que dois-je faire si je me fais racketter ?

Qui peut m'aider ?



P. 10

Les inquiétudes par rapport au groupe

Est-ce que je vais retrouver des amis de CM2 au collège ?

Dans la cour du collège, je ne pourrai pas faire les mêmes jeux qu'à l'école sinon «ce sera la honte», ça m'inquiète.

J'ai peur qu'un de mes parents vienne me mettre la honte au collège en m'appellant «mon doudou».

Notre famille n'a pas la même culture que les autres familles.

Comment se comporter avec un enfant handicapé ?

Qui peut m'aider ?



P. 10

Quand j'arriverai au collège, est-ce que je serai obligé de fumer pour ne pas me «taper la honte» ?

Comment ne pas suivre les mauvais exemples ?

J'ai peur de ne pas m'adapter.

Les années collège

J'ai peur de me perdre dans les bâtiments du collège.



8

Quel est le futur de « je baille » ?
Je dors !



FICHE 5 – PARENTALITÉ

CRITÈRE DE PARTICIPATION : QUALITÉ DES INITIATIVES VISANT À FAVORISER L'ACCOMPAGNEMENT À LA FONCTION PARENTALE

Introduction – La parentalité dans notre territoire

La Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue connaît un fort taux de familles monoparentales (18%), supérieur à la moyenne départementale en Vaucluse. Ces familles sont potentiellement fragilisées et nécessitent donc une attention particulière dans le soutien à leur fonction parentale. En 2011 et 2012, plusieurs diagnostics locaux ont mis en avant la nécessité de mettre en œuvre une action forte au service de la parentalité, conformément à la Convention internationale des droits de l'enfant qui impose aux pouvoirs publics l'obligation de soutenir les parents dans l'exercice de leurs responsabilités. Il s'agit du diagnostic local de sécurité et de prévention de la délinquance (2011), du diagnostic préparatoire au Contrat Enfance Jeunesse (2012-2015) et au diagnostic social préparatoire au projet social du Centre Social (2013-2016). En juin 2013, la Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue a créé un Pôle Parentalité afin de faciliter l'accès aux services de soutien à la parentalité. Quatre structures y sont rassemblées : le LAEP La Maison de la Petite Enfance, le Relais Parents Assistantes Maternelles, l'association porteuse de la « Maison Verte » À l'endroit allant vers et la Maison des Parents et de la Famille.

Description de l'action et de ses objectifs

3. Familles concernées par le projet

Le Pôle Parentalité, dont le rôle est de soutenir les parents dans leur rôle vis-à-vis des enfants, s'adresse à tous publics. Toutefois, il est situé au cœur d'un quartier dit prioritaire à proximité de quatre résidences gérées par un bailleur social : Rebenas, Les Vallades, Le Clos St-Michel et Les Capucins. 1 168 personnes sont directement concernées (19 395 hab. en 2012, données INSEE). Cela concerne 6% de la population communale mais 39% des logements sociaux de la Ville. Ce quartier est identifié comme pauvre avec un revenu médian de 8 400€/habitant/an, soit 700€/mois, bien en dessous du seuil de pauvreté de 11 200€/habitant/an (soit 60% du niveau de vie médian). A titre de comparaison, le revenu médian/an pour le Vaucluse est de 17 335€ (sources Grand Delta Habitat 2014). 45% des familles habitant le quartier sont des familles monoparentales, soit 137 familles, contre 17,7% pour la Ville. Sur la commune, dans 90% des cas, sont concernées les femmes. La monoparentalité est aussi fortement représentée en centre-ville. Dans ce quartier, plus d'une famille sur quatre est une famille nombreuse (27,7%) contre 7,9% seulement sur la commune. Un habitant sur deux a moins de 30 ans. Alors que les habitants du quartier ne représentent que 6% de la population de L'Isle-sur-la-Sorgue, les jeunes (moins de 30 ans) de ce quartier représentent un jeune sur dix de la commune (9,2%).



4. Difficultés à surmonter

La monoparentalité est l'un des principaux freins à l'exercice d'une parentalité harmonieuse car elle est facteur de fragilités :

- Sur le plan économique : fins de mois difficiles quand on est seul/e pour élever un ou plusieurs enfant/s, difficultés renforcées à trouver un emploi qui ne soit pas précaire (garde d'enfants) ou encore à accéder aux soins.
- Sur le plan social : risques d'isolement renforcés
- Éducatif : élever seul/e ou séparément un ou plusieurs enfant/s peut s'avérer compliqué, *a fortiori* en situation conflictuelle.

Toutefois, en situation de monoparentalité ou pas, la mobilisation des parents demeure complexe dans la mesure où se confrontent des difficultés à se rendre disponibles, à comprendre ce qui est proposé et à appréhender quelles sont leurs véritables difficultés.

5. Objectifs

La création d'un Pôle Parentalité a pour objectif d'aider les parents à être parents en fédérant en son sein des acteurs de la parentalité déjà existants sur le territoire. Ainsi, il consiste à rendre visibles et optimiser les moyens présents sur la commune en termes d'accompagnement à la parentalité et en créant un espace ressource identifié au sein des quartiers prioritaires. Il a pour objectif également de conforter la dynamique partenariale autour de ce thème fédérateur car partagé et innové pour répondre aux besoins insatisfaits sur la commune de L'Isle-sur-la-Sorgue. Il est composé :

- du *Relais Parents Assistantes Maternelles* > public 0-6 ans / assistantes maternelles / gardes à domicile /parents
- de la *Maison de la Petite Enfance* > public : 0-4 ans / parents / grands-parents / travailleuses familiales
- de la *Maison des Parents et de la Famille* > public : parents / grands-parents / adolescents / jeunes adultes
- d'*À l'endroit allant vers* > public : Maison Bleue (0-4 ans / parents / grands-parents / assistantes maternelles) et Jardin Bleu (4-10 ans)
- du *Point Info Parentalité* > public : parents cherchant une orientation

6. Orientations de l'action mise en œuvre



- **Coordination des acteurs** > maintien et développement de la dynamique existante avec la tenue de groupes de travail interprofessionnels de la parentalité et production d'actions communes
- **Développement de l'information aux familles** > création d'une lettre d'information mensuelle à destination des familles du Pôle (type newsletter / inscription gratuite sur demande) dans laquelle se retrouvent des informations pratiques (agenda, lecture conseillée, thèmes de réflexion etc.)
- **Organisation de rencontres** > Café-parent (Parlons d'Accès aux droits Réfléchissons Echangeons sur les pratiques parentales à Transmettre) en partenariat avec le Centre d'Informations sur le Droit des Femmes et des Familles de Vaucluse. Exemple : le 18 février à 14h sur le thème des différentes violences possibles et les recours.

7. Modalités de mise en œuvre

La création du Pôle Parentalité est issue d'une décision de l'équipe municipale de la Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue en accord avec les associations partenaires.

[BUDGET]

- Travaux d'aménagement des espaces bâtis, dont la création d'une nouvelle aire de jeux pour enfants : 28 000€ HT
- Équipement informatique du Pôle : 1 700 € HT
- Mobilier du Pôle Parentalité : 7 800 € HT

L'accès aux services du Pôle Parentalité est libre ou proposé à prix symbolique :

- *Relais Parents Assistantes Maternelles* > gratuit, sur inscription pour les ateliers collectifs
- *Maison de la Petite Enfance* > adhésion 3€, gratuité des séances, anonymat, sans inscription
- *Maison des Parents et de la Famille* > accueil gratuit sans adhésion, ateliers sur inscription deux fois par moi
- *À l'endroit allant vers* > 2€/séance par accompagnement, sans adhésion ni inscription, anonymat
- du *Point Info Parentalité* > public : parents cherchant une orientation

Répercussions du projet sur le territoire



1. Effet de l'action sur l'exercice de la parentalité

Les seuls indicateurs nous permettant de mesurer l'action à ce jour sont ceux de la fréquentation obtenue au sein des structures du Pôle Parentalité.

Le Pôle Parentalité poursuit sa phase d'implantation dans ce nouveau quartier et développe des actions pour se faire connaître. Il est donc encore trop tôt pour évaluer concrètement les effets de l'action sur l'exercice de la parentalité.

DONNEES 2014

- *Relais Parents Assistantes Maternelles* >

413 familles ayant fait appel aux permanences téléphoniques
233 enfants accueillis (193 en 2013):

- *Maison de la Petite Enfance* >

160 familles accueillies (141 en 2013)
199 enfants entre 0 et 4 ans (183 en 2013)
89 % de familles l'isloises (81 en 2013) dont 17 % du quartier (Rebenas, Les Vallades), soit 25 familles et 37 enfants
Fréquentation des pères qui a doublé: 10,77% (5.19 en 2013)

- *Maison des Parents et de la Famille* >

245 personnes accueillies en accueil collectif ou individuel

- *À l'endroit allant vers* >

100 familles } Maison bleue
120 enfants }
20 enfants → Jardin bleu

- *du Point Info Parentalité* >

317 appels et 154 visites (en majorité des parents qui cherchent des informations sur les permanences du Pôle, qui veulent savoir à qui s'adresser en cas de conflits familiaux, relations conjugales, relations parents/grands-parents, parents/ados, difficultés scolaires etc.)

2. Effets attendus et obtenus / analyse du fonctionnement



- Mixité sociale et culturelle importante du fait de la fréquentation du Pôle et de la nouvelle implantation dans un quartier prioritaire
- Mixité intergénérationnelle (présence de plus en plus importante de grands-parents)
- Fréquentation des familles du quartier en croissance
- Meilleure connaissance des outils mis à disposition pour exercer au mieux sa parentalité
- Présence de familles démunies financièrement



FICHE 6 – SANTÉ, HYGIÈNE, ALIMENTATION

CRITÈRE DE PARTICIPATION : QUALITÉ DES INITIATIVES ET DES DISPOSITIFS PRENANT EN COMPTE LES BESOINS DES ENFANTS, DES ADOLESCENTS ET DES FAMILLES VULNÉRABLES POUR UN ACCÈS AUX SOINS, UNE HYGIÈNE ET UNE ALIMENTATION

Caractéristiques du territoire de l'Isle sur la Sorgue

Dans le cadre de la précédente contractualisation, la mise en œuvre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S) sur la période de 2007-2014 a permis la mobilisation de nombreux acteurs associatifs et autres partenaires autour des thèmes suivants : éducation/enfance/famille, habitat et cadre de vie, prévention : délinquance/santé.

La nouvelle géographie prioritaire, portée par la loi pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, rationalise et recentre la politique de la ville au bénéfice des territoires les plus en difficulté.

En 2015 un quartier prioritaire a été retenu à l'Isle sur la Sorgue. Il regroupe 4 résidences du bailleur social « Grand Habitat » situées plutôt au Nord de la ville. Le revenu annuel médian des habitants du quartier est de 8400 euros/habitant/an (soit environ 700 euros/mois), c'est bien en deçà du niveau médian de la commune (17 900 euros) et du département (17 335 euros). On peut noter une surreprésentation de familles monoparentales dans ce quartier prioritaire ainsi que dans le centre-ville (autre « quartier dit pauvre » mais pas reconnu prioritaire) et on sait que la monoparentalité est généralement source de fragilité économique, sociale et éducative.

Un diagnostic partagé avec les acteurs ; partenaires institutionnels et représentants du quartier prioritaire a été conduit autour de plusieurs thématiques : soutenir la fonction parentale, la réussite éducative, habitat et cadre de vie, prévention de la délinquance, développement de l'activité économique et de l'emploi, santé et accès aux droits et à l'information. Deux des cinq objectifs stratégiques retenus sont : lutter contre le déterminisme social et agir contre les inégalités de santé.

La commune comptait 19 440 habitants en janvier 2012, le territoire est très attractif puisqu'il a vu la population de la ville doubler en 40 ans. Entre 2002 et 2010 la commune s'est donc engagée dans un programme d'habitat et de création de logements important sur la ville.

Le cadre de vie des habitants du quartier prioritaire est décrit et considéré par eux-mêmes comme satisfaisant même si les bâtiments ont été construits entre 1957 et 1977. La rénovation d'une des 4 résidences en 2003 avec la suppression de 28 logements et la réhabilitation de 173 logements restants avec le ravalement des façades et création de terrasse pour chaque logement ; l'aménagement d'un espace public avec une aire multisports de jeux, un boulodrome, une aire de jeux pour les jeunes enfants et l'aménagement des bords de Sorgue en chemin piétonnier contribuent à un cadre de vie plus agréable pour les familles.

On peut noter que pour la partie cadre de vie/habitat du contrat de ville, les principales difficultés rencontrées dans le quartier prioritaire portent sur l'isolation sonore (et ses conséquences en terme de voisinage) et thermique des logements sociaux. Le manque d'isolation thermique aggrave le



phénomène de précarité énergétique qui touche particulièrement ces foyers très modestes et a aussi un impact sur la santé à cause des problèmes d'humidité. Des solutions techniques existent pour remédier à ces 2 grandes problématiques, mais elles sont coûteuses pour le bailleur social qui est en charge de la réhabilitation des immeubles.

La santé, l'hygiène et l'alimentation sur notre territoire

L'étude de la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des statistiques (DREES) parue en juin 2015 précise bien que dès l'âge de 6 ans, indicateurs de santé et habitudes de vie rendent compte de fortes disparités selon le milieu social. Les enfants de cadres ont toujours de meilleurs indicateurs de santé (surpoids, carie dentaire, temps passé devant un écran etc) que les enfants d'ouvriers.

Malheureusement pour l'Isle sur la Sorgue les données transmises par l'Etat via le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires basées sur le plus petit niveau géographique utilisé pour l'INSEE ne permettent pas d'exploiter les données au niveau du quartier prioritaire. Nous remarquons cependant que la part des bénéficiaires de la CMU-C (Couverture Médicale Universelle-Complémentaire) correspondant au centre-ville (intra-muros) est bien plus importante que sur le reste de la commune notamment en ce qui concerne les femmes : 17.9 % contre 6.7 % pour la totalité des habitants. Le centre-ville qui n'est pas prioritaire peut tout de même être considéré comme un deuxième quartier dit « pauvre ».

La commune de l'Isle sur la Sorgue est riche de nombreux équipements qui sont proches du quartier prioritaire (crèches, RAM, centres de loisirs, école de musique, centre d'art Campredon), d'infrastructures (piscine municipale, terrain de sport, gymnase), une grande diversité de compétences humaines en interne à la commune (auxiliaires de puériculture, animateurs, professeurs de musique, éducateurs sportifs, médiateurs culturels etc...) et enfin de nombreux partenaires (CMS, CCAS, Centre Social, cabinet médical, pharmacie...) et associations qui remplissent leurs missions et portent des actions afin de répondre aux besoins des administrés. On peut noter que certains de ces dispositifs touchent les enfants dès leur plus jeune âge.

Les principaux problèmes sanitaires auxquels sont confrontés les enfants du quartier prioritaire :

Il ressort plusieurs éléments des acteurs de terrain ou professionnels de la santé de ce secteur

- Un quartier pauvre mais qui n'a pas de difficultés particulières à accéder à la médecine générale ou à la pharmacie. C'est certainement un peu plus difficile de se rendre chez un spécialiste...
- Le cabinet médical a mis en avant la faible isolation phonique et thermique des logements sociaux et ses conséquences sur la santé : nuisances sonores et irritabilité ; moisissures, allergies et ses conséquences.
- La perte des repères quant à une alimentation saine qui se doit en plus d'être bon marché pour les familles du quartier prioritaire.



- Une banalisation de la consommation du cannabis.
- La question des addictions de manière générale : sucre, drogues « douces », écrans divers et technologie internet.
- Il est à signaler le constat fait par le CAMPS Sud Vaucluse (Centre d'Action Médico-Sociale Précoce) dont le siège est à L'Isle sur la Sorgue, cet organisme traite les enfants de 0 à 6 ans en situation de handicap. Le CAMPS a en effet repéré que parmi les 90 enfants que les professionnels de santé suivent sur le Sud Vaucluse 11 enfants sont domiciliés sur la ville et 5 relèvent du secteur de l'école des Vallades située au cœur du quartier prioritaire soit presque 50 % des enfants que le CAMPS accompagne sur la ville. Les problématiques rencontrées sont variables mais on retrouve souvent des difficultés éducatives et des troubles cognitifs d'origine multifactorielle. Le CAMPS souhaite développer des campagnes d'information pour les parents autour de l'alimentation, de l'exposition aux écrans.



Quels aspects de la santé le projet vise-t-il à promouvoir ?

Il est difficile de choisir plus particulièrement une action qui vise à promouvoir la santé des enfants du quartier prioritaire mais deux thèmes cités ci-dessus peuvent cependant nous permettre de mettre en avant ce qui est proposé sur le territoire pour tendre vers une amélioration des conditions de vie et de santé des enfants et de leur famille.

1. SUR LE PLAN DE L'ALIMENTATION

- **La restauration scolaire**

Pour faciliter ou permettre l'accès à une alimentation saine et garantir une meilleure santé des enfants, la municipalité a fait le choix politique de mettre en place début 2015 une tarification pour la restauration scolaire réalisée en fonction du quotient familial de la famille.

Ce service de la restauration scolaire avec un budget annuel de 212 000 euros utilise 10 tonnes de denrées alimentaires par mois pour confectionner et servir en moyenne 1200 repas quotidiennement dans les établissements crèches, écoles, centres de loisirs. Les menus fournissent un apport nutritionnel équilibré, ils sont élaborés selon le plan alimentaire imposé par le Groupe d'Etudes des Marchés de la Restauration Collective et Nutrition. Les recommandations en matière de restauration visent à : augmenter les apports en fibres et en vitamines, en calcium et en fer mais aussi de limiter les matières grasses et les sucres simples...

Depuis de nombreuses années la ville s'efforce aussi d'intégrer des aliments d'origine biologique dans les repas. Du pain bio est ainsi proposé depuis 2 ans quotidiennement aux enfants. Et une fois par mois, le restaurant municipal concocte un menu intégralement bio de l'entrée jusqu'au dessert.

Des animations très diverses sont programmées tout au long de l'année (semaine du goût, repas à thème) leur finalité est d'éveiller la curiosité gustative des enfants, créer des liens de gourmandises créatives et conviviales entre toutes les tablées.

- **La Petite Enfance**

En juin 2015 une journée de formation sur le thème de l'alimentation de l'enfant de moins de 3 ans pour les 35 professionnelles des 3 structures Petite Enfance de la commune. Mise en lumière du concept des « 1000 jours et plus... Ensemble agissons pour l'avenir des tout-petits » et des résultats de l'Enquête Nutri-Bébé SFAE 2013. Echanges et apports théoriques en s'appuyant sur le Programme National Nutrition Santé (PNNS) autour de la diversification alimentaire et des besoins nutritionnels des jeunes enfants. Cette journée permet ainsi à toutes les professionnelles de connaître les dernières orientations en matière d'alimentation du très jeune enfant et de pouvoir mieux accompagner ou donner les mêmes conseils aux jeunes parents et de bien entendu mettre en application ces orientations du PNNS auprès des enfants qu'elles accueillent quotidiennement. Chaque crèche collective accueille environ 90 familles par semaine et 43 enfants par jour, la crèche familiale elle compte 9 familles et propose 9 places d'accueil au quotidien, soit environ 190 familles pour +/- 95 enfants chaque jour pour les 3 établissements du secteur de la Petite Enfance.



Chaque année dans le cadre de la semaine du goût les enfants des crèches participent et s'initient à des ateliers découvertes des saveurs (sucré/amer/salé) et confectionnent des mets divers au sein de l'établissement. C'est aussi l'occasion de sortir de la crèche pour découvrir en ville les coulisses des restaurateurs et des artisans de bouche tel qu'un boulanger, un chocolatier... qui veut bien accueillir un groupe d'enfants et animer une activité autour de leur produit phare. Entre 30 et 40 enfants par crèche participent à ces ateliers du goût et ces sorties à la découverte de nouveaux saveurs.

- **Pour l'Enfance et Jeunesse**

Activité du centre de loisirs primaire de février à juillet 2013, durant 6 mois des animations pour 12 enfants âgés de 6-7 ans autour du thème de l'alimentation et du développement durable. Intitulé « de la graine à nos assiettes, le projet a pour objectifs de sensibiliser par le jeu à l'alimentation, à la consommation, à l'écosystème et au potager ; faire évoluer le comportement alimentaire des enfants et adolescents. D'observer le développement des plantes, découvrir les productions locales, préparer à l'éco-civisme et comprendre les enjeux d'un développement durable.

On peut noter que le potager du centre de loisirs primaire est une activité qui est proposée toute l'année à tous les enfants de 6 à 12 ans inscrits soit environ 350 enfants.

Mise en place d'une activité haute en saveurs pour l'accueil jeunes. Avec la 6ème édition du concours de cuisine « Esprit Chef » organisée par l'Accueil Jeunes en partenariat avec le centre social de la Cigarette. Le centre accueille 12 à 15 jeunes et met à disposition sa cuisine pour réaliser les plats et des professionnels de la restauration participent à ce concours en tant que jury. Cet événement met en valeur des équipes d'adolescents de 12 à 17 ans qui ont eu à établir, réaliser et présenter devant le jury un plat et un dessert. Un challenge pour les jeunes mais aussi une véritable opportunité de découvrir les métiers de la cuisine, de développer leur autonomie et leur esprit d'équipe.

- **Autres actions**

- « Le Marché des producteurs » déplacement dans le quartier prioritaire et inauguration en mai 2015 par les producteurs de la région du nouvel emplacement sur le parking de la salle des fêtes pour vendre leurs produits frais de saison chaque lundi soir de 17H30 à 19H30.
- Ateliers « Alimentation et Santé en famille » : cette action est portée par le Centre Social de la Cigarette (situé dans le quartier prioritaire) subventionnée par la commune, le Conseil Départemental, la Région, l'Etat et la CAF. De nombreuses familles habitant le quartier prioritaire ont des pratiques alimentaires néfastes à la santé. On retrouve dans l'alimentation de ces familles trop de graisse, trop de sucre et l'achat d'aliments en grande surface n'est pas toujours de grande qualité. De février à juin 2014 une action lutter contre l'obésité est suivie par 6 jeunes qui participent à des ateliers cuisine,



activité sportive et groupe de parole. Le centre social a mis en place d'autres ateliers cuisine : 2 séances pour 18 enfants et 6 séances de cuisine pour 6 adolescents. Pour 2015 le centre social souhaite réaliser une exposition et une plaquette sur « Le sucre et les graisses cachées ».

- Les jardins familiaux : L'intercommunalité met à disposition de la mairie un terrain de 6 758 m² qui est géré par le Centre Social la Cigarette. Il y a 21 parcelles de 120 m² chacune qui sont proposées pour la plupart à des familles nombreuses essentiellement issues des quartiers de Rebenas, Vallades, St Jean et du Reydet. Tarif : adhésion annuelle à la Cigarette 10 euros + caution de 40 euros + cotisation trimestrielle de 15 euros.

2. SUR LE PLAN DES ADDICTIONS

- Conférence-débat sur les addictions organisées le 18 et 27 novembre 2014 par les acteurs du Pôle Parentalité et animée par l'Etape 84. Ce service accompagne les jeunes en difficulté de 11 à 25 ans ainsi que leurs proches. Etape 84 propose une permanence hebdomadaire sur la commune à la maison du département. 75 personnes se sont déplacées lors de ces 2 réunions d'information sur les addictions. Nombreux moments d'échanges, d'expériences et de soutien entre parents et professionnels de la parentalité autour des addictions à la cigarette, les jeux vidéo, le téléphone portable, les drogues. Ces réunions peuvent donner suite à des rendez-vous individuel avec Etape84 et un suivi personnel selon des cas ou les besoins.
- Des actions sont menées en 2014 et 2015 auprès des élèves de 5ème et 4ème dans les deux collèges de la commune sur les risques liés à l'alcool, le tabac, les drogues, l'accès à internet et ses dangers.



FICHE 8 – ÉDUCATION

CRITÈRE DE PARTICIPATION : QUALITÉ DES INITIATIVES VISANT À FAVORISER L'ÉDUCATION DES ENFANTS

Introduction – Vers un accompagnement au plus près des familles et des enfants vulnérables

Parallèlement aux temps d'éducation pris en charge par l'École tout au long de l'année, la Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue a souhaité s'investir dans l'éducation de ses enfants au travers d'une série d'activités destinées à développer leur curiosité, faciliter l'accès pour tous à la connaissance et soutenir les plus vulnérables. Parmi ces activités, se trouvent :

- L'intégration des Temps d'Activités Périscolaires mis en œuvre dans le cadre d'une politique municipale volontariste
- Le soutien au Centre Social et Culturel La Cigarette dans le cadre de ses missions inhérentes au Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

La réussite éducative est un objectif absolu pour la Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue. Elle figure à ce titre parmi les objectifs opérationnels, au cœur de la stratégie du Contrat de Ville (2015-2020).

Description de l'action et de ses objectifs

① La mise en œuvre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et l'accueil périscolaire dans les écoles

L'accueil périscolaire ne constitue pas une obligation légale pour les communes mais un service public facultatif. À L'Isle-sur-la-Sorgue, cet accueil est régi par un règlement intérieur adopté en Conseil municipal le 23/10/12 et modifié par avenant en Conseil municipal du 23/09/15 afin de l'actualiser au regard des impacts de l'aménagement des rythmes scolaires.

Ce temps d'accueil en dehors des heures de classe, placé sous la responsabilité de la Ville, peut être organisé en ACM (Accueil Collectif de Mineurs appelé aussi Accueil de Loisirs périscolaire) déclaré pour tout ou partie des plages d'accueil périscolaire.

Les Accueils de loisirs périscolaires déclarés peuvent se dérouler à un moment ou à divers moments d'une journée où il y a école (matin, temps méridien, après-midi, mercredi après-midi s'il y a école le matin). Ils sont organisés pour une durée d'au moins 2 heures (consécutives ou non) par jour ou 1 heure si cet accueil est organisé dans le cadre d'un PEDT. Ils sont limités à 300 mineurs dans le cas où l'accueil est adossé à une école.



Seul le temps des TAP dans les écoles élémentaires est déclaré en ACM à L'Isle-sur-la-Sorgue, qui est munie d'un projet Educatif Territorial 2014-2017, présenté en comité de pilotage de l'Aménagement des Rythmes Scolaires le 01/10/13.

Le Projet Educatif Territorial formalise une démarche au service de la Ville qui propose par-là à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Le Projet Educatif Territorial consacre une politique globale des temps de l'enfant puisqu'il s'agit bien de penser la continuité, la cohérence et la complémentarité des temps éducatifs pour éviter leur simple juxtaposition.

1648 élèves dont 626 en maternelle et 1022 en élémentaire

6 écoles élémentaires : Mournas A (8 classes/182 élèves), Mournas B (6 classes/136 élèves), Centre (5 + 1 classes/117 élèves), René Char (7 classes/165 élèves), Lucie Aubrac (9+1 classes/232 élèves), Jean Beys/Velorgue (2 classes/49 élèves)

1 école primaire : Petit Palais (4 classes/93 élèves)

4 écoles maternelles : Centre (5 classes/136 élèves), Les Vallades (5 classes/142 élèves), Les Nébons (5 classes/143 élèves), Saint-Antoine (4 classes/115 élèves)

1 école privée : Saint-Laurent (5 classes/138 élèves)

Élaboration de l'accueil périscolaire

Accueil du matin de 7h30 à 8h30

Pause méridienne de 11h30 à 13h30

TAP dans les 6 écoles élémentaires les mardis et vendredis de 15h à 16h30 (temps organisé par le service jeunesse) ou garderie récréative dans les écoles maternelles les lundis-mardis-jeudis-vendredis de 15h45 à 16h30

TAP à l'école primaire de Petit Palais les jeudis et vendredis de 15h à 16h30

Accueil du soir de 16h30 à 18h15 (16h30-17h garderie et goûter puis 17h-18h15 études surveillées pour les élémentaires et garderie pour les maternelles)

Accueil les mercredis de 7h45 à 9h et de 12h à 12h45

Moyens déployés

66 agents de la Direction des Affaires Scolaires assurent la surveillance des élèves pendant le temps périscolaire



Une centaine d'intervenants assurent l'encadrement des TAP dont 70% d'intervenants municipaux (animateurs des ACM, ETAPS/Animateurs Sportifs, DUMISTES, agents des écoles dont ATSEM, agent des archives) ainsi que des animateurs recrutés, enseignants, intervenants associatifs, agents communautaires de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, bénévoles et retraités.

Navettes les mercredis entre les écoles et les ALSH regroupés à Saint-Antoine : 25 enfants/mercredi en moyenne

Coût des TAP en élémentaire : 356 460€ en 2016

Recettes TAP : 158 806€ (83 806€ d'ASRE/CAF + 75 000€ de fonds d'amorçage/Etat)

Coût de l'Accueil Périscolaire (CEJ) : 82 651€

Recettes Contrat Enfance Jeunesse: 21 476€

② Le soutien de la Ville au Centre Social et Culturel La Cigarette pour l'accompagnement scolaire

Parmi les nombreuses activités proposées par le Centre Social et Culturel La Cigarette, l'accompagnement à la scolarité est l'une de ses missions répondant à l'objectif d'œuvrer pour la mixité sociale, la réussite éducative, le renforcement de la solidarité et de l'autonomie et la responsabilisation des personnes dans une démarche incluant la participation des habitants.

Le soutien de la Ville dans cette démarche est confirmé chaque année. Elle finance les actions du Centre Social et Culturel La Cigarette à hauteur de 140 000€ par an. 14 000€ par an sont consacrés exclusivement à l'action en faveur de la réussite éducative.

L'accompagnement à la réussite éducative s'inscrit dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), dispositif créé en 2001 afin d'encadrer les initiatives citoyennes qui, de manière complémentaire à l'Education nationale, visent à soutenir les élèves en difficulté scolaires ou, plus largement, offrir un suivi et un accompagnement de l'enfant. Cette mission est principalement dirigée en faveur des élèves habitants les territoires placés en Contrat de Ville (2015-2020). En effet, la plupart des familles résidant sur ce territoire, ne peuvent, seules, apporter l'appui nécessaire à cette réussite scolaire, celles-ci ne possédant pas, la plupart du temps, les codes de cette réussite.

Depuis plusieurs années, le Centre Social et Culturel La Cigarette met en place un dispositif d'accompagnement scolaire permettant de répondre à ces difficultés. Installé dans les établissements scolaires, en lien étroit avec les enseignants et les parents, il apporte, année après année, des résultats positifs en se scindant en plusieurs actions :



1 – Soutien méthodologique aux élèves de primaire

Les objectifs de l'action sont :

- *En direction des enfants :*
Mieux comprendre l'école, les demandes des enseignants, intégrer la bonne méthode de travail scolaire
- *En direction des parents :*
Permettre aux parents de réaliser un meilleur suivi de la scolarité de leur (s) enfants (s)
- *En direction des enseignants :*
Les associer au dispositif, compléter utilement leur action éducative

Public concerné

	Nb d'élèves 2014-2015	Nb d'élèves 2015-2016
CP	10	10
CE1	12	13
CE2	8	13
CM1	13	8
CM2	7	6
TOTAL	50	50

Le soutien scolaire s'effectue au sein des écoles (Centre, Mourna A & B, Petit-Palais, saint-Antoine, René Char) tous les jours de la semaine sauf les mercredis, samedis et dimanches de 16h30 à 18h.

Impliquer les parents

Pour que l'action soit pleinement facteur de soutien et d'accompagnement à la fonction parentale, les parents doivent être impliqués dans la démarche d'accompagnement à la scolarité. C'est la raison pour laquelle des réunions d'information sont régulièrement tenues (les parents signent les contrats en début d'année et des bilans réguliers sont réalisés en cours d'année). L'engagement est par ailleurs formalisé au moyen d'une signature de l'enfant, des parents et de l'accompagnateur. Enfin, les parents participent chaque année à la fête des bénévoles au cours de laquelle ils sont mis à l'honneur.



Les moyens de l'action

Statut	Bénévoles	Salariés		Vacataires
		CDI	CDD Contrat aidé	Service civique
Etudiants : - BAC+2 ou plus		1		1
	- BAC			
Responsable ou animateur d'association				
Enseignants				
Retraités	20			
Parents				
Autres – précisez (vacataires, etc)	5			
TOTAL	25	1		1

2 – Soutien méthodologique aux élèves de 6e

Les objectifs de l'action sont :

- *En direction des enfants :*
Mieux comprendre l'école, les demandes des enseignants, intégrer la bonne méthode de travail scolaire
- *En direction des parents :*
Permettre aux parents de réaliser un meilleur suivi de la scolarité de leur (s) enfants (s)
- *En direction des enseignants :*
Les associer au dispositif, compléter utilement leur action éducative

Public concerné



	Nb d'élèves 2014-2015	Nb d'élèves 2015-2016
6e	45	45
TOTAL	45	45

Le soutien scolaire s'effectue au sein des :

- Collège Jean Bouin : les lundis et jeudis (16h05-17h45)
- Collège Jean Garcin : les mardis et vendredis (16h05-17h35)

Impliquer les pré-adolescents

Cet accompagnement se traduit au travers :

- D'une aide méthodologique

Ecoute, prise de notes, organisation matérielle du bureau, utilisation du cahier de textes, du cartable, des classeurs, utilisation correcte du dictionnaire, lecture et compréhension d'un énoncé, utilisation d'un ordinateur, prise en compte et intégration des nouveaux fonctionnements du collège.

- D'une aide aux devoirs

Travail individualisé (2 à 3 élèves par bénévole)

- De jeux éducatifs

Chaque salle est équipée d'une malle de jeux éducatifs

Impliquer les parents

Pour que l'action soit pleinement facteur de soutien et d'accompagnement à la fonction parentale, les parents doivent être impliqués dans la démarche d'accompagnement à la scolarité au travers :

- De réunions d'information : les parents signent les contrats en début d'année. Des bilans réguliers sont réalisés toute l'année.
- De rencontres personnalisées : l'accompagnateur voit chaque parent au moins une fois par trimestre en entretien



- De rencontres entre parents, enseignants et accompagnateurs : une par trimestre, organisée avec l'appui des deux principaux adjoints
- D'un engagement formalisé par contrat : le contrat est signé par l'enfant, les parents, l'enseignant et le Centre Social et Culturel La Cigarette
- Des actions de sensibilisation, d'information à l'environnement scolaire et à la découverte du fonctionnement de l'école
- Enfin, les parents participent chaque année à la fête des bénévoles au cours de laquelle ils sont mis à l'honneur.

Les moyens de l'action

Statut	Bénévoles	Salariés		Vacataires
		CDI	CDD Contrat aidé	
Etudiants :				
- BAC+2 ou plus			1	
- BAC			1	
Responsable ou animateur d'association				
Enseignants				
Retraités	15			
Parents				
Autres – précisez (vacataires, etc)	5			
TOTAL	20		2	

3 – Atelier lecture en maternelle

Dans un contexte de déficit de capital culturel chez les enfants et de constat imparfait quant à la maîtrise de la lecture, le Centre Social et Culturel s'est engagé dans le soutien à la lecture dans l'objectif de transmettre le goût de lire et de renforcer la maîtrise de la lecture.



Pour les parents, il s'agit de leur permettre de s'investir dans cette action en leur rappelant l'importance de la lecture et en les incitant à favoriser des temps de lecture réguliers à la maison.

L'action concerne 15 enfants en 2015-2016 sur le territoire du Contrat de Ville (2015-2020), au sein des écoles maternelles du Centre, des Vallades et – hors Contrat de Ville – Petit-Palais.

Pour mener à bien l'action, des temps de rencontres entre les familles et l'équipe de la bibliothèque municipale sont organisés. Un travail avec les libraires locaux est également mené.

Impliquer les parents

Pour que l'action soit pleinement facteur de soutien et d'accompagnement à la fonction parentale, les parents doivent être impliqués dans la démarche d'accompagnement à la scolarité au travers :

- De réunions d'information : les parents sont invités à lire des contes à la maison. Pour ce faire, des livres leur sont prêtés.
- De rencontres personnalisées : l'animateur rencontre les parents pour insister sur l'importance de la lecture.
- De l'implication des parents dans les fêtes des écoles





FICHE 9 – JEU, SPORT, CULTURE, LOISIRS

CRITÈRE DE PARTICIPATION : QUALITÉ DES INITIATIVES VISANT À FAVORISER L'ACCÈS AU SPORT, À LA CULTURE ET AUX LOISIRS POUR TOUS LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS

Introduction – L'accès au spectacle vivant

Ce que l'on entend classiquement par la notion de spectacle vivant recouvre la représentation d'une œuvre jouée en direct par des artistes devant un public. Un spectacle vivant n'est pas forcément présenté sur une scène. Il peut aussi l'être aussi dans la rue ou inclure des animaux, comme au cirque par exemple. Étymologiquement, le mot « spectateur » vient du verbe latin *spectare*, regarder. Être spectateur signifie ainsi regarder un spectacle grâce à sa vue. Le spectateur a donc en général un rôle de témoin puisqu'il assiste à la représentation sans y participer. Être spectateur est une expérience individuelle. Le temps du spectacle est celui de la réception de l'œuvre et de la proposition artistique des professionnels par des adultes ou par des enfants.

La réussite éducative chez l'enfant ne repose pas uniquement sur l'Éducation nationale et la place du parent demeure primordiale dans la chaîne éducative, de même que le rôle des associations, de la commune et autres collectivités ou institutions est important. L'environnement extra-familial et extra-scolaire qu'ils organisent est d'autant plus important pour les enfants d'origine sociale défavorisée. L'enjeu majeur consiste à s'assurer que cet environnement bénéficie au mieux à un public *a priori* défavorisé afin de lutter contre le « déterminisme social ». Bien dotée en équipements, associations et dispositifs qui s'adressent aux enfants dès leur plus jeune âge, la Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue s'engage sur la nécessité de porter ses efforts sur l'enrichissement de l'environnement culturel de l'enfant. Car si ces équipements et dispositifs sont ouverts à tous, il n'est pas certain qu'ils soient, en proportion, utilisés par ceux qui en auraient le plus besoin, et notamment par les habitants les plus modestes.

À l'occasion de la réforme des zones prioritaires d'éducation, le Ministère de l'Éducation nationale a affirmé que l'origine sociale, l'environnement culturel et le niveau de vie des parents influent sur la réussite scolaire des enfants. Parmi les élèves entrés en 6^e en 1995, 15 ans plus tard, 40% des enfants de cadre bénéficient d'un diplôme de niveau BAC+ 5, 15% des enfants d'artisans et de commerçants, 4% des enfants d'ouvriers non qualifiés¹.

Aussi, au travers d'un plan d'action culturelle ciblé, la Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue et ses partenaires s'investissent dans la lutte contre le déterminisme social par l'enrichissement culturel des enfants d'origine sociale défavorisée, notamment les 0-11 ans du quartier prioritaire tel que décrit dans le Contrat de Ville (2015-2020) : quartier Rebenas, Clos Saint-Michel, les Vallades, les Capucins (1 168 habitants, 6% de la population totale de la commune). Ce quartier situé au nord-ouest de la ville recouvre une population, dont 45% est en situation de monoparentalité (contre 17,7% pour la commune), dont une famille sur quatre est une famille nombreuse (soit 27,7% contre 7,9% pour la commune) et dont un habitant sur deux a moins de 30 ans (contre un sur trois pour la commune). Alors que les habitants du quartier Nord-Ouest ne représentent que 6% de la population de L'Isle-

¹ Source : Ministère de l'Éducation nationale - décembre 2014



sur-la-Sorgue, les moins de 30 ans de ce quartier représentent quasiment un jeune sur 10 de la commune (9,2%)².

Description de l'action et de ses objectifs

1. Le projet

Poursuivant un objectif de « culture pour tous », la Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue et ses partenaires, la Scène Nationale « La Garance » et le centre social & culturel La Cigarette, mettent en commun leur savoir-faire et leurs moyens pour développer un projet qui s'étendra tout au long de la saison culturelle 2015/2016. Intitulé « Devenir spectateur d'un spectacle vivant », ce projet est conçu comme un véritable parcours du spectateur au travers duquel les enfants et leurs familles sont invités à cheminer avec une notion de progression dans l'adhésion suscitée par la culture.

2. Difficultés à surmonter

Si les freins à l'accès à la culture sont méthodiquement évalués afin que ce projet puisse permettre au public ciblé de les surmonter, certaines difficultés basées sur des *a priori* et des lieux communs peuvent être difficiles à combattre. Ainsi, l'un des défis à relever est celui de transmettre le message selon lequel la culture s'adresse à tous et non pas à une élite.

3. Le parcours

Un parcours de découverte du spectacle vivant sera proposé au fil d'une programmation culturelle de qualité tout au long de la saison 2015/2016, allant du spectacle gratuit à l'accueil du public dans un véritable théâtre.

① **Initier** > accès à un spectacle gratuit tout public – mardi 8 septembre [parc Gautier]

② **Poursuivre** > accès un spectacle payant selon des tarifs étudiés et adaptés, dans un lieu situé au cœur des quartiers prioritaires – mercredi 30 septembre [salle des fêtes]

③ **Susciter la participation** > accès à des ateliers d'accompagnement en lien avec le centre social & culturel La Cigarette et le Centre Communal d'Action Sociale

④ **Familiariser** > accès à un spectacle tout public – dimanche 22 mai [Espace de Création Artistique]

⑤ **Confirmer** > déplacement du public dans un véritable théâtre, à Cavaillon, pour la découverte d'une représentation

4. Les partenaires

La Scène Nationale « La Garance »

² Source : données INSEE 2011, données sociales Grand Delta Habitat 2014



Le Théâtre de Cavaillon, seule scène nationale du Département de Vaucluse, est implantée au cœur de la

Communauté de Communes Provence Luberon Durance qui devrait bientôt intégrer de nouvelles communes et composer un territoire d'environ 80 000 habitants. Le festival d'Avignon, « hors catégorie », ainsi que de nombreux autres événements culturels animent la saison estivale de Vaucluse. S'il est indispensable de développer la vie du lieu « théâtre », situé en centre-ville de Cavaillon, afin d'en faire un lieu de vie, de création, de rencontre, de convivialité, ouvert sur la ville et l'agglomération, le Théâtre /Scène nationale, pôle culturel important de la ville centre, doit aussi contribuer à l'aménagement et l'animation culturelle du territoire. Dans ce cadre, il est de sa responsabilité d'aller à la rencontre de la population, au plus près des habitants, là où ils vivent, notamment ceux qui pour des raisons matérielles, sociales, économiques, culturelles sont les plus éloignés de la vie culturelle. Ainsi, le Théâtre de Cavaillon s'est fortement engagé dans des actions hors les murs. Avec le dispositif Nomade(s), il décentralise chaque année plusieurs spectacles donnant lieu à de nombreuses représentations dans des communes et villages situés autour de Cavaillon.

Le Centre Social et Culturel La Cigarette

Le Centre Social et Culturel La Cigarette est un espace d'échanges où chacun, sans distinction d'âge, d'appartenance ethnique, religieuse ou culturelle, ni de situation sociale, peut participer à l'amélioration des conditions de vie, au développement de l'éducation et de l'expression culturelle, au renforcement des solidarités, à la prévention et la réduction des exclusions, au travers de projets participatifs de développement. Le centre social entend être un foyer d'initiatives portées par des habitants associés, appuyés par des professionnels, capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire. La Culture est un axe important du Centre Social, de nombreuses activités y sont pratiquées. Un partenariat a eu lieu en 2014 avec l'accueil d'un spectacle de la scène Nationale.

5. Les spectacles

« L'homme qui perdait ses boutons » - Cirk Panic / Jordi Panareda



« T.I.N.A » (There Is No Alternative) - Compagnie Cassandre

Un spectacle poétique qui combine cirque, danse et musique en direct. Dans « L'homme qui perdait des boutons », Jordi Panareda fait découvrir de nouveaux mondes imaginaires. Le corps évolue dans l'espace au gré de la musique et d'un mât chinois. L'homme cherche son chemin, le mât devient, tour à tour, son ennemi ou son allié. C'est un dialogue sur la complexité et la simplicité de la vie.



Il y a quatre ans, une des plus grandes banques d'investissement mondiales, *Lehman Brothers*, s'effondrait et l'on entendait parler pour la première fois de la crise des *subprimes* – au départ une simple crise de l'immobilier - qui allait engendrer ce que les économistes s'accordent aujourd'hui à considérer comme la plus grave crise économique de ces quatre-vingt dernières années. Comment quelques modestes ménages américains ont pu, en achetant des maisons qu'ils n'avaient pas les moyens de se payer, déstabiliser l'économie mondiale ?

Face à l'apparente complexité de l'Histoire, trois hommes ordinaires, incarnant tour à tour banquiers, citoyens, courtiers, agents de notation et agents immobiliers se présentent sur scène pour tenter de répondre à cette question dans une démonstration théâtrale brillante, ludique et dynamique. Sans jamais juger les hommes ou les réduire à des clichés, sans sombrer dans le défaitisme ambiant, ils inventent au contraire un théâtre joyeux qui donne le courage et l'envie de s'emparer du monde, de trouver d'autres alternatives, avec le sourire de la situation comprise, du complexe démystifié.

Macaroni ! - Théâtre des Zygomars



Nominé au Prix de la Critique saison 2012-2013, Prix Résonance 2015 au Festival Momix, « Macaroni ! » est un spectacle destiné à tous à partir de 8 ans. Théâtre, marionnettes, jeux d'ombres... Une kyrielle de techniques pour aborder de nombreux thèmes, tantôt avec émotions, tantôt avec humour.

Retrouvez François en vacances chez son grand-père, un ancien mineur italien. Dans une petite maison lugubre, le garçon va vivre au rythme de son grand-père : lever à l'aube, travail au potager, soins au cochon,... Le tout ponctué des remarques cinglantes du grand-père et de son humeur bougonne ! Rien de très réjouissant pour François. Et pourtant, au fil du spectacle, François va découvrir un autre homme : son passé, le travail à la mine, et aussi quelques secrets de famille.

6. Les ateliers d'accompagnement

Conscients que le seul contact avec l'œuvre n'est pas suffisant, la Ville et ses partenaires proposent un accompagnement avec plusieurs actions et supports de sensibilisation pour enrichir l'approche du spectacle par les publics.

Les actions culturelles de sensibilisation proposées dans le cadre des spectacles permettent aux jeunes :

- De préparer leur venue en amont du spectacle (ou de préparer l'accueil du spectacle)
- De rencontrer les artistes
- De découvrir le travail des techniciens.

Ce travail est mené en direction des publics les plus éloignés de l'offre culturelle l'isloise (quartiers prioritaires de la politique de la ville et jeune public notamment). Chaque spectacle sera accompagné d'un atelier de sensibilisation conçu en lien avec le spectacle et selon l'âge des enfants.

7. Le déplacement au théâtre

Après avoir assisté à une représentation de théâtre en plein air puis avoir assisté à la transformation d'une salle municipale en théâtre, le spectateur va poursuivre son parcours jusqu'au « véritable » théâtre. Théâtre, danse, musique (chanson, jazz, musique classique, musiques actuelles, musiques du monde etc.), arts du cirque, marionnettes et théâtre d'objets, arts de la rue sous toutes les formes, uni/trans/pluri disciplinaires, seront présents dans la programmation de la scène Nationale de



Cavaillon « La Garance ». Un spectacle sera choisi dans la programmation et un déplacement « accompagné » sera proposé. À nouveau, le relai des partenaires est primordial pour sensibiliser le spectateur et le préparer au spectacle.

Moyens et coûts

La Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue met à disposition les lieux de spectacle : espace extérieur pour Circk Panic puis salles pour les autres spectacles. Le matériel scénique de la ville disponible pourra également être mis à disposition. Les études techniques et de sécurité sont réalisées par la Ville. L'accueil des techniciens, artistes sera réalisé par des agents municipaux et des membres des associations partenaires. Le relais auprès de publics prioritaires est effectué par les partenaires et les services municipaux.

DEPENSES

Coût des prestations 6 800€

RECETTES

Subvention Contrat de Ville 4 000€

Vente billetterie 500€



FICHE 9 – JEU, SPORT, CULTURE, LOISIRS

CRITÈRE DE PARTICIPATION : QUALITÉ DES INITIATIVES VISANT À FAVORISER L'ACCÈS AU SPORT, À LA CULTURE ET AUX LOISIRS POUR TOUS LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS

Introduction : L'orchestre à l'école

« Ce n'est qu'avec une formation créatrice qui ne supprime aucun don de l'enfant mais au contraire qui le civilise que nous pourrions ensemble engendrer une société qui domine et absorbe sa violence ».
Yehudi Menuhin

Soucieuse de développer une offre culturelle et sportive large et accessible, la Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue s'emploie à mettre en œuvre des actions ciblées au travers de ses domaines de compétences afin de favoriser l'attractivité de ses différentes animations et activités. Ainsi en est-il du centre d'art CAMPREDON qui est un espace culturel dédié aux expositions de la jeune création, de photographie ou encore de sculpture. Le centre d'art propose ainsi des formules facilitant son accès aux publics a priori éloignés du milieu culturel. L'entrée au centre d'art est gratuit pour tous les habitants de L'Isle-sur-la-Sorgue et les moins de 14 ans quel que soit leur lieu de résidence. L'accès est également offert aux bénéficiaires des minima sociaux. Enfin, les conférences et visites guidées sont gratuites pour les écoles et pour les moins de 14 ans, quel que soit leur lieu d'habitation.

De même, en matière d'accès aux loisirs et aux activités périscolaires, la Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue s'emploie à garantir l'accès pour tous aux prestations qu'elle propose. Les tarifs sont appliqués en fonction des revenus et de la situation familiale de chaque foyer au travers du quotient familial.

En dépit de ces mesures – celles citées ci-avant font figure d'exemples parmi les actions de la Ville – le constat demeure persistant : les services aux publics (crèche, centres de loisirs, école de musique etc.) sont peu fréquentés par les familles issues des quartiers prioritaires tels que décrit dans le Contrat de Ville 2015-2016. Parce que la culture est un outil de la réussite éducative et du devenir citoyen, la Ville défend un objectif central dans son Contrat de Ville en mettant en œuvre des actions visant à réduire les inégalités d'accès à l'offre et aux pratiques culturelles des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

L'Orchestre à l'école est au cœur de ces actions.

Description de l'action et de ses objectifs

8. Le projet

Un Orchestre à l'école est un dispositif transformant une classe entière en orchestre deux heures par semaine pendant un an. L'orchestre devient une matière à part entière (une heure par pupitre, une heure en orchestre complet). L'Orchestre à l'école est obligatoirement inscrit dans le projet d'école ou d'établissement, avec l'aval de l'Inspection académique et s'appuie sur un réseau de partenariats incluant les collectivités locales, l'Éducation nationale et l'école de musique. Majoritairement, les élèves concernés ne sont pas inscrits par ailleurs dans un établissement spécialisé d'enseignement de



la musique ; ils débutent ainsi leur première expérience instrumentale. Les zones défavorisées et les élèves en difficulté sont particulièrement ciblés pour la mise en place des Orchestres à l'école : aucune participation financière des familles n'est demandée.

9. Les objectifs

En découvrant la pratique instrumentale, les élèves, quelle que soit leur origine sociale ou économique, bénéficient d'un apprentissage collectif aux nombreux objectifs :

- Rendre la musique accessible à tous les enfants par la pratique musicale collective au service de la pratique individuelle ;
- Partager une aventure artistique et humaine forte entre les élèves, les professeurs d'école et les professeurs d'instruments ;
- Apprendre à s'exprimer dans un groupe ;
- Apprendre le goût de l'effort
- Valoriser son travail ;
- Favoriser la cohésion de la classe ;
- Modifier ses comportements (suppression de l'absentéisme et de la violence verbale) ;
- Promouvoir la culture ;
- Améliorer ses résultats scolaires.



Modalités de mise en œuvre

1. Les acteurs

- La Ville et le service Culture/école de musique, porteurs du projet
- Les établissements scolaires associés pour l'année scolaire 2015/2016
- * L'école élémentaire Mourna A, classe de CE2, sous la responsabilité de M. Guigue, Directeur.
- * L'école élémentaire Mourna B, classe de CM1 sous la responsabilité de Mme Chelle, Directrice.

Le choix de ces établissements s'est porté sur plusieurs critères :

Ces deux écoles sont situées au cœur du quartier prioritaire « politique de la ville ». Les directeurs de ces établissements sont favorables à ces projets, chacune des deux écoles disposant de salle pouvant servir de salle de répétition d'orchestre.

- Le Rectorat, partenaire du projet

2. La pédagogie

Le choix s'est porté sur la création d'un ensemble de percussions batucada pour l'école Mourna A et d'un ensemble « cuivres » pour l'école Mourna B. Ces choix s'appuient sur l'existence du carnaval se déroulant chaque année au mois de février/mars qui peuvent en assurer un prolongement et sur



l'existence d'un Festival de cuivres organisé par l'école de musique chaque année. Ces actions permettent notamment de favoriser le développement d'instruments de percussions et de cuivres (trompettes, trombones). Il est à noter que le côté festif des cuivres est attrayant pour les jeunes et permet de vaincre la difficulté plus facilement. La pratique par petit groupe ou par « pupitre » est basée à la fois sur un travail collectif et individuel attractif. Les instruments sont mis à la disposition des élèves pendant la durée du projet mais ils restent la propriété de la Ville (école de musique) et sont gérés par cette dernière.

L'orchestre est composé de percussions brésiliennes diverses pour orchestre type « batucada » avec quinze trompettes, dix trombones pour orchestre « cuivres », soit deux ensembles de vingt-cinq musiciens. La durée du projet est d'un an pour Mourna A et de deux ans pour Mourna B. Le répertoire abordé recouvre le style batucada, musiques variées, traditionnels etc.

La démarche proposée permet à l'élève d'acquérir un grand nombre de connaissances et de compétences :

- des connaissances musicales (notions de son, rythme, tempo et mesure, vocabulaire musical, écriture musicale, compositeurs, tenue d'un instrument)
- des connaissances instrumentales (techniques de l'instrument, découverte de la coordination liée au jeu de l'instrument, connaître sa fonction dans l'orchestre)
- des compétences musicales (s'écouter et écouter les autres, savoir lire, jouer et interpréter une pièce sur partition, reproduire une phrase musicale jouée par autrui)
- des compétences instrumentales (maîtrise de la technique et de la posture)
- des compétences transversales (travailler la concentration, la mémoire, l'attention, la confiance en soi, développer le goût de l'effort, apprendre à se situer dans un groupe, être à l'écoute des autres, développer l'esprit critique, apprendre à s'exprimer devant un public)

3. Les moyens

Le budget d'un Orchestre à l'école s'articule en deux parties :

- L'acquisition d'un parc instrumental et son entretien
- Le salaire des intervenants

Aucune participation financière n'est demandée aux élèves participant aux Orchestres à l'école ou à leurs familles.

- *Projet « batucada »*

Pour 26 élèves : 3 heures (3x1h) : 1h/groupes (donc 2h) et 1h Ensemble complet.



Pack instruments percussions : Coût : 3128,16€ TTC

- *Projet « cuivres »*

Pour 25 élèves : 3 heures (3x1h) : 1h/groupes (donc 2h) et 1h Ensemble complet.

10 trombones 8 690 € TTC

Un budget annuel « entretien » est prévu pour le changement éventuel de peaux, de baguettes, de protections auditives. Montant : 800€/an

Côté intervenants :

- *Projet « batucada »* : Mme Emmanuelle Gueit, employée par la collectivité à temps complet, mène à bien cette mission.
- *Projet « cuivres »* : M. Franck Caniard, employé par la collectivité à temps complet, mène à bien cette mission.

Coût annuel à la charge de la Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue : 3 500 € par projet, soit 7 000€ TTC



4. Rétroplanning

Ce rétroplanning ne concerne que le projet « Batucada », le projet « Cuivres » étant mis en place depuis septembre 2014.

- *Avril 2015*

Entretien avec l'inspecteur de la spécialité au Rectorat

Validation du budget

Contact avec les vendeurs d'instruments

- *Mai 2015*

Présentation du projet au conseil d'établissement de l'école

Sensibilisation des parents

Présentation du projet dans les écoles primaires en vue de sensibiliser les enfants

Obtention de l'agrément du Rectorat

Lancement des appels d'offres auprès des facteurs d'instruments et des magasins de musique

- *En juin 2015*

Commande et achat des instruments

- *Septembre 2015 :*

Rentrée scolaire, début du projet.

5. Évaluation du projet

Une évaluation est réalisée à chaque cours afin de suivre la progression de l'élève individuellement et collectivement. Un bilan est également établi à l'issue d'un exercice, d'une pièce étudiée et d'un concert. Enfin, une évaluation importante intervient à la fin du trimestre : une appréciation est portée sur le bulletin de l'élève sous la responsabilité du professeur après avis de l'intervenant dans le groupe.



DOSSIER DE CANDIDATURE
Ville et intercommunalité
amies des enfants

PLAN D' ACTIONS ANNUEL

(Actions locales mises en place entre le comité départemental UNICEF et la collectivité)

Préambule :

En entrant dans le réseau Ville amie des enfants, la collectivité s'engage à faire vivre un partenariat local avec le Comité UNICEF de son département. Pour cela, les représentants de la Ville conviennent avec les représentants du Comité UNICEF départemental du contenu de ce partenariat et le formalise en signant un plan d'actions annuel. Celui-ci est l'expression concrète des objectifs et des actions communes que se seront fixés la Ville et le Comité UNICEF départemental en fonction des besoins et des spécificités de chacun.

Il est conseillé de faire un suivi et une évaluation des actions qui auront été réalisées pour convenir des ajustements éventuels et des modifications retenues pour le plan d'actions de l'année suivante.

Article 1 : Contenu du plan d'actions :

A – la Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue apporte son concours au Comité Unicef de Vaucluse afin de :

Vous trouverez ci-dessous, une liste d'objectifs et des propositions d'actions communes. Il appartient aux représentants de la Ville et du Comité UNICEF départemental de décider ensemble de ce qu'ils souhaitent mettre en œuvre (indiquer les intitulés des événements et les dates).

- 1) Relayer les opérations proposées par l'Unicef et y participer :
 - Nuit de l'eau (date à définir)
 - Journée internationale des droits de l'enfant (20 novembre)

- 2) Associer le Comité Unicef du Vaucluse aux manifestations de la Ville en faveur de l'enfance et de la jeunesse :
 - Semaine de l'enfance
 - Forum des associations
 - Festivités de Noël
 - Concerts de l'école municipale de musique
 - Manifestations sportives

- 3) Favoriser les actions de sensibilisation du Comité UNICEF départemental à la Convention internationale des droits de l'enfant vers :
 - les établissements scolaires (*se référer à l'accord-cadre signé entre l'UNICEF France et le Ministère de l'Education Nationale*)



- les structures municipales accueillant des enfants et des jeunes (CLSH, MJC, Bureau d'information jeunesse, médiathèques, ludothèques...)
- les élus et les cadres de la ville
- les agents de la ville œuvrant dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse

4) Apporter son soutien et relayer les programmes de l'UNICEF :

- Relayer les campagnes de communication et d'information de l'UNICEF dans les publications municipales, site internet et tout support de communication (campagne de recrutement de bénévoles, ventes de cartes et produits, articles sur la Convention internationale des droits de l'enfant, sur la situation des enfants dans le monde,...)
- Organiser conjointement des actions de solidarité internationale : aider et faciliter la collecte de dons pour les situations d'urgence (ex : Haïti, Enfants réfugiés syriens) ou le programme « Unis, c'est facile » (*se rapprocher de la Direction de la Vie Associative sur les détails de ce programme*).
- Favoriser le développement des Programmes Engagements Jeunes de l'UNICEF France : Clubs UNICEF dans les collèges, Jeunes ambassadeurs dans les lycées et UNICEF Campus pour les étudiants.
- Rénover les panneaux « entrées de Ville »
- Insérer le logo Ville amie des enfants sur les supports de communication adéquats

5) La Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue propose une aide matérielle au Comité UNICEF Vaucluse

(Cette aide peut être de plusieurs natures, à définir en fonction des besoins et des possibilités : subvention versée au Comité départemental, mise à disposition ou prêt d'un local, aide logistique dans le montage de manifestations, etc...)

B – Le Comité Unicef de Vaucluse s'engage auprès de la Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue à :

- 6) Réaliser des interventions sur l'UNICEF et la Convention internationale des droits de l'enfant en direction de tous les publics de la ville (les parents, les partenaires de la Ville, les associations, les jeunes, ...) :
- 7) Soutenir et promouvoir au sein du réseau Ville amie des enfants les actions conduites par la Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue

(Le Comité UNICEF départemental s'engage, avec les représentants de la Ville, à faire remonter au service des relations avec les Collectivités de l'UNICEF France, les actions menées dans le cadre de la démarche Ville amie des enfants en vue d'être diffusées sur le site internet et les publications du réseau. Un modèle de fiche action/projet est à leur disposition).



- 8) Informer des projets conduits par l'UNICEF, en particulier les campagnes nationales liées à la promotion des droits de l'enfant
- 9) Apporter son aide et ses conseils dans les projets, intéressant les domaines d'intervention de l'UNICEF, initiés ou développés par la Ville de L'Isle-sur-la-Sorgue
- 10) Accompagner et conseiller les référents Ville amie des enfants, clairement désignés par la Ville
- 11) Proposer son aide à la Ville pour l'organisation d'une rencontre annuelle des Villes amies des enfants du département.

Article 2 : Durée :

Le présent plan d'actions entre en vigueur à compter de la date de sa signature pour une durée d'un an. Il pourra faire l'objet d'une révision par l'une ou l'autre des parties et un bilan sera établi en fin d'exécution.

Fait en 2 exemplaires,

A L'Isle-sur-la-Sorgue, le 1^{er} février 2016

*Le maire de L'Isle-sur-la-Sorgue
Pierre Gonzalvez*

*Le Président du Comité Unicef
de Vaucluse
Michèle Eyraud*

VILLE AMIE DES ENFANTS TABLEAU DE BORD*

Être ou devenir Ville amie des enfants suppose que la collectivité connaît les enfants et les adolescents qui vivent sur son territoire. Ce tableau de bord est un outil de diagnostic local de l'enfance et de l'adolescence. Il accompagne la démarche du dossier de candidature Ville amie des enfants mais peut également constituer pour la collectivité une aide à la détermination des priorités du mandat et à la prise de décision.

70

Ville de	L'ISLE-SUR-LA-SORGUE			
Année	2015			
Ville amie des enfants ?	OUI			
Si oui, Ville amie des enfants depuis :	2008			
	NOMBRE OU %	OUI	EN COURS	NON
NOMBRE TOTAL D'HABITANTS				
Nombre total d'enfants de 0 à 18 ans	3790			
Nombre total d'enfants de 0 à 3 ans	367			
Nombre total d'enfants de 4 à 5 ans	765			
Nombre total d'enfants de 6 à 11 ans	1058			
Nombre total d'enfants de 12 à 15 ans	895			
Nombre total d'enfants de 16 à 18 ans	705			
DONNÉES SOCIO ÉCONOMIQUES				
Nombre d'enfants vivant sous le seuil de la précarité				
Nombre d'enfants vivant sous le seuil de la pauvreté				
Nombre d'enfants vivant dans un logement insalubre				
Nombre de familles recomposées				
Nombre de familles monoparentales	911			
Nombre de logements sociaux existants	1148			
Nombre de logements sociaux réalisés sur la commune dans l'année	2			
Nombre de demandeurs de logements sociaux	200			
Besoins exprimés en hébergement d'urgence				
Nombre d'enfants/jeunes dont les parents ne peuvent pas payer les services de la ville	9%			
Protection de l'enfance				
Nombre global de signalements d'enfants/jeunes				

	NOMBRE OU %	OUI	EN COURS	NON
Indicateurs de santé				
Nombre d'enfants/jeunes obèses ou en surpoids				
Nombre de caries par enfant/jeunes				
Pourcentage d'enfants/jeunes à jour de vaccination obligatoire				
ORGANISATION DE LA VILLE				
Avez vous				
un service enfance ?		X		
un service jeunesse ?		X		
un service petite enfance ?		X		
un service enfance/jeunesse ?		X		
un service petite enfance/enfance/jeunesse ?				
un service de démocratie participative ?				X
Autre à préciser				
Petite enfance - Accueil				
Nombre de structures multi-accueil publiques <i>+ une crèche familiale</i>	2	X		
Nombre d'heures « de garde » par an	219450h/an			
Nombre de structures multi-accueil privées	0			
Nombre de places en crèches publiques ou nombre moyen d'enfants en crèche	95 enfants / jour			
Nombre de places en crèches privées	0			
Nombre d'enfants accueillis par des assistantes maternelles	431			
Nombre estimé d'enfants accueillis par des « nounous » en garde simple ou partagée	?			
Nombre estimé d'enfants gardés par leur famille	?			
Nombre estimé d'enfants accueillis hors de la commune	?			
Existe-t-il d'autres modes d'accueil sur la commune ?				
Relais d'assistantes maternelles ?	1	X		
Micro-crèches				X
Crèches parentales				X
Lieux d'accueil parents/enfants	2	X		
Existe-t-il des jardins d'enfants publics sur la commune ?				
Nombre d'enfants accueillis				X
Existe-t-il des jardins d'enfants privés sur la commune ?				
Nombre d'enfants accueillis				X
Existe-t-il des classes passerelles sur votre commune ?				
				X
Y a-t-il des psychologues rattachés aux structures collectives ?				

	NOMBRE OU %	OUI	EN COURS	NON
Éveil petite enfance				
Existe-t-il des dispositifs publics d'éveil de la petite enfance ?				X
Nombre d'enfants pratiquant des activités d'éveil par an				
Description du dispositif :				
Existe-t-il des dispositifs privés d'éveil de la petite enfance ?				X
Nombre d'enfants pratiquant des activités d'éveil par an				
Description du dispositif				
Autre à préciser				
Enfance : Écoles / Collèges / Lycées				
Nombre d'écoles élémentaires maternelles publiques	4			
Nombre d'enfants accueillis	513			
Nombre d'écoles élémentaires maternelles privées	1			
Nombre d'enfants accueillis	46			
Nombre d'écoles élémentaires primaires publiques	7			
Nombre d'enfants accueillis	1003			
Nombre d'écoles élémentaires primaires privées	1			
Nombre d'enfants accueillis	92			
Existe-t-il des écoles maternelles et primaires publiques innovantes ?				
Existe-t-il des écoles maternelles et primaires privées innovantes ?				
Nombre de collèges publics	2			
Nombre d'enfants accueillis	918			
Nombre de collèges privés	0			
Nombre d'enfants accueillis	-			
Nombre de lycées publics	2			
Nombre d'enfants accueillis	1225			
Nombre de lycées privés	-			
Nombre d'enfants accueillis	-			
Jeunesse				
Y a-t-il un bureau ou un point d'information jeunesse dans la ville (ou équivalent) ?		X		
Nombre de structures municipales d'accueil jeunesse ?				
Y a-t-il des structures d'accueil jeunesse dans tous les quartiers ?				X
Existence d'une politique jeunesse spécifique/emploi		X		
Existence d'une politique jeunesse spécifique/prévention-santé		X		
Existence d'une politique jeunesse spécifique/culture/sport-loisirs		X		
Autre à préciser				

BIEN-ÊTRE ET CADRE DE VIE

	NOMBRE OU %	OUI	EN COURS	NON
Écoles				
Les enfants des écoles maternelles ont-ils la possibilité de se reposer quand ils sont fatigués ?		X		
Les enfants des écoles primaires ont-ils la possibilité de se reposer quand ils sont fatigués ?		X		
Espaces de socialisation				
Nombre de parcs et jardins dans la ville				
Les parcs et les jardins sont-ils tous accessibles aux enfants ?		X		
Sont-ils pourvus d'équipements pour les enfants ?		X		
Ces équipements sont-ils accessibles aux handicapés ?				
Tous les quartiers proposent-ils des espaces de socialisation pour les enfants et adolescents ?				X
Existence d'espaces publics spécifiques pour enfants et adolescents ?				
Structures touristiques				
Les structures touristiques sont-elles pensées pour les enfants et les jeunes ?		X		
Une meilleure connaissance de la Convention internationale des droits de l'enfant				
La ville célèbre-t-elle la journée des droits de l'enfant ?				
La ville diffuse-t-elle la convention des droits de l'enfant ?		X		
avec des agendas sur les droits distribués aux enfants				
avec des articles dans le journal municipal				
en distribuant la convention				
en affichant la convention dans les lieux utiles	10	X		
avec des parcours sur les droits dans la ville				
Autre à préciser				
Le personnel municipal est-il formé à la CIDE ?				
Si oui dans quelle proportion ? <i>Personnel des affaires scolaires</i>		X		
Existence du charte d'accueil des enfants et adolescents en structures collectives ?				X
Logement				
Le logement décent et salubre fait-il partie des priorités de la collectivité ?		X		
La commune remplit-elle ses obligations en matière de logement social ?			X	X

	NOMBRE OU %	OUI	EN COURS	NON
Pourcentage de logements sociaux dans la commune?	12,6%			
La commune conduit-elle ou encourage-t-elle des projets innovants en matière de logement?				X
si oui, logement intergénérationnel?				X
chez un tiers?				X
réduction de la précarité énergétique?		X		
logements étudiants et jeunes travailleurs?				X
logement design?				X
logement numérique?				X
Autre à préciser				
DÉVELOPPEMENT DURABLE				
Pratiques citoyennes				
Sensibilisez-vous l'ensemble de la population au tri sélectif?		X		
avec le concours des enfants et des jeunes de la ville?				
Sensibilisez-vous l'ensemble de la population à une utilisation «responsable» de l'eau?		X		
avec le concours des enfants et des jeunes de la ville?				
Environnement direct				
Le tri sélectif est-il mis en place dans tous les quartiers?		X		
Mettez-vous en place des mesures favorisant une bonne qualité de l'air?				X
Favorisez-vous le développement des espaces verts et d'embellissements?		X		
Y a-t-il une politique de propreté dans la ville avec le concours des enfants?				X
Transports				
Favorisez-vous les transports publics?				
Favorisez-vous les déplacements doux? (vélo,pied)		X		
Les véhicules de service sont-ils écologiques?				X
Les enfants et adolescents sont-ils associés au schéma de déplacements urbains?				X
Dispositifs				
Concevez-vous un «plan climat» de lutte contre le réchauffement climatique?				X
si oui, les enfants y sont-ils associés?				
Développez-vous un agenda 21?				X
Les enfants/jeunes y sont-ils associés?				
La ville se met-elle aux normes ISO 14 001?				X
si oui, les enfants y sont-ils associés?				
La ville favorise-t-elle la construction et la rénovation de bâtiments obéissant aux normes HQE ou autres?				X
si oui, les enfants/jeunes y sont-ils associés?				
Votre ville est-elle dotée d'une norme «enfants» pour les bâtiments publics?				

NON-DISCRIMINATION ET ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX SERVICES

	NOMBRE OU %	OUI	EN COURS	NON
S'il existe des centres de loisirs				
Les tarifs sont-ils en fonction de la situation financière familiale ?				X
La gratuité est-elle pratiquée dans certains cas ?				X
Tous les quartiers sont-ils dotés d'un équipement ?				X
S'il existe des centres sportifs				
Les tarifs sont-ils en fonction de la situation financière familiale ?		X		
La gratuité est-elle pratiquée dans certains cas ?		X		
Tous les quartiers sont-ils dotés d'un équipement ?		X		
S'il existe une/des piscines ou centres aquatiques				
Les tarifs sont-ils en fonction de la situation financière familiale ?				X
La gratuité est-elle pratiquée dans certains cas ?		X		X (mais de 6 ans)
Restauration scolaire, cantine				
La restauration scolaire est-elle accessible pour tous les enfants ?		X		
Les tarifs sont-ils en fonction de la situation financière familiale ?		X		
La gratuité est-elle pratiquée dans certains cas ?				
Transports				
Les transports sont-ils suffisamment fréquents pour les enfants et les jeunes ?		X		
Leurs horaires sont-ils adaptés aux enfants et aux jeunes ?		X		
Les transports sont-ils gratuits pour les enfants et les jeunes ?				
Accessibilité				
La situation des familles est-elle prise en compte par des dispositifs tels que				
le quotient familial		X		
les tarifs familles nombreuses		X		
un pass ou une carte culture/loisirs				
autres				
La ville soutient-elle l'accès aux nouvelles technologies pour tous les enfants ?				
au sein de toutes les écoles gérées par la ville		X		
dans tous les lieux publics				X

	NOMBRE OU %	OUI	EN COURS	NON
Théâtre				
Les enfants bénéficient-ils de places gratuites ?				
Si oui, à quelle fréquence ?				
Les tarifs sont-ils en fonction de la situation financière familiale ?				
La gratuité est-elle pratiquée dans certains cas ?				
La gratuité est-elle pratiquée pour tous ?				
Autres:				
Musées				
Sont-ils gratuits pour les enfants ?		X		

*Pas de théâtre municipal
→ organisé ponctuellement
par des associations. Réponses
font variables.*

PARTICIPATION CITOYENNE

	NOMBRE OU %	OUI	EN COURS	NON
Participation et écoute avec les élus				
Existe-t-il au sein de la ville un Conseil Municipal des enfants ?				X
Existe-t-il au sein de la ville un Conseil Municipal des jeunes ?				X
Un comité consultatif de la Jeunesse (18-25 ans) ?				X
Les enfants et les jeunes sont-ils associés aux conseils de quartiers ou conseils consultatifs de la ville ?				X
Les enfants et les jeunes sont-ils invités à s'exprimer sur les grands projets de la ville ?				X
Lesquels ?				
La ville organise-t-elle des sondages de satisfaction et de propositions auprès des jeunes ?				
La ville en tient-elle compte ?		X		
Existe-t-il un journal d'enfants ?		X		
Existe-t-il un journal de jeunes ?		X		
Existe-t-il une boîte à idées en mairie ou autres pour les enfants et les jeunes ?				X
Existe-t-il des murs d'expression ?				X
La ville organise-t-elle des festivals de la jeunesse ?				
La ville organise-t-elle des fêtes de l'enfant et de la jeunesse ?		X		
La ville organise-t-elle des assises de l'enfance et de la jeunesse ?				X
L'équipe municipale rencontre-t-elle au moins une fois par an des représentants des enfants et des jeunes ?		X		

au sein des établissements scolaires

une pour "tous"

	NOMBRE OU %	OUI	EN COURS	NON
L'équipe municipale organise-t-elle des temps de rencontre et d'échange avec les enfants et les jeunes au sein de la mairie, à l'occasion d'événements particuliers ?		X		
La ville organise-t-elle des journées ou des semaines des droits de l'enfant ?				X
Les enfants/jeunes sont-ils invités à réfléchir et à faire des propositions sur leur ville ?				
Autres :				
La ville soutient-elle des projets d'enfants ou de jeunes ?		X		
Si oui, dans quels domaines ?				
social				
entraide				
solidarité internationale				
culture		X		
musique		X		
théâtre		X		
arts plastiques				
danse				
sports				
respect de l'environnement		X		
Autres :				
Participation et écoute à l'école				
Y a-t-il des heures de vie de classe à l'école maternelle ?				
Les enfants sont-ils invités à «évaluer» leur école ?				
Si oui, sont-ils globalement satisfaits ?				
Les enfants sont-ils invités à faire des propositions ?				
Si oui, sont-elles prises en compte ?				
Y a-t-il des heures de vie de classe à l'école primaire ?				
Les enfants sont-ils invités à «évaluer» leur école ?				
Si oui, sont-ils globalement satisfaits ?				
Les enfants sont-ils invités à faire des propositions ?				
Si oui, sont-elles prises en compte ?				
Les enfants des écoles maternelles sont-ils associés au choix des menus de la restauration collective ?				X
Les enfants des écoles primaires sont-ils associés au choix des menus de la restauration collective ?		X		
Quelles sont les autres formes de participation et d'écoute pratiquées à l'école ?				
<i>Questionnaire aux enfants sur leur avis concernant les Temps d'Activités Périscolaires</i>				
Participation et écoute dans les centres de loisirs				
Les enfants/jeunes sont-ils associés à la programmation ?		X		
Les enfants/jeunes sont-ils invités à évaluer les activités proposées ?		X		
Si oui, sont-ils globalement satisfaits ?		X		
Les enfants/jeunes sont-ils invités à faire des propositions ?		X		
Si oui, sont-elles prises en compte ?		X		

	NOMBRE OU %	OUI	EN COURS	NON
Participation et écoute dans les centres sportifs				
Les enfants/jeunes sont-ils associés aux choix des activités proposées ?				X
Les enfants/jeunes sont-ils invités à évaluer les activités proposées ?				X
Si oui, sont-ils globalement satisfaits ?				
Les enfants/jeunes sont-ils invités à faire des propositions ?				X
Si oui, sont-elles prises en compte ?				
Participation et écoute dans les piscines/centres aqualudiques				
Les enfants/jeunes sont-ils associés aux choix des activités proposées ?				X
Les enfants/jeunes sont-ils invités à évaluer les activités proposées ?				X
Si oui, sont-ils globalement satisfaits ?				
Les enfants/jeunes sont-ils invités à faire des propositions ?				X
Si oui, sont-elles prises en compte ?				X
Participation et écoute dans des aménagements/projets municipaux				
Les enfants/jeunes sont-ils invités à donner leur avis sur les projets municipaux en général ?				X
Leur implantation ?				
La sécurité ?				
Les enfants et les jeunes sont-ils invités à faire des propositions ?				
Si oui, sont-elles prises en compte ?				
Les enfants/jeunes sont-ils invités à donner leur avis sur les pistes cyclables ?				
Leur implantation ?				X
La sécurité ?				
Les enfants et les jeunes sont-ils invités à faire des propositions ?				
Si oui, sont-elles prises en compte ?				
Les enfants sont-ils invités à donner leur avis sur des itinéraires protégés ?				
Leur implantation ?				X
La sécurité ?				
Les enfants et les jeunes sont-ils invités à faire des propositions ?				
Si oui, sont-elles prises en compte ?				
Les enfants/jeunes sont-ils invités à donner leur avis sur les parcs et jardins ?				
Leur implantation ?				X
Les jeux et leur côté ludique ?				
Si oui, sont-ils globalement satisfaits ?				
Les enfants et les jeunes sont-ils invités à faire des propositions ?				
Si oui, sont-elles prises en compte ?				
Autres				

PARENTALITÉ

	NOMBRE OU %	OUI	EN COURS	NON
La ville dispose-t-elle de maisons des parents ou assimilés ?		X		
La ville propose-t-elle des rencontres d'échanges entre parents et professionnels ?		X		
Autres : 1 pôle parentalité				
Existence de programmes d'éducation à l'intention des parents ?				X
Existence de conseils de parents dans les crèches ?		X		
Existence de conseils de parents dans les accueils de loisirs ?				X
La commune offre-t-elle des services spécifiques aux familles vulnérables (traduction documents, prise en compte aspects culturels) ?		X		

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

	NOMBRE OU %	OUI	EN COURS	NON
La ville promeut-elle des échanges internationaux entre les enfants/jeunes ?		X		
La ville promeut-elle les correspondances internationales entre enfants ou entre jeunes ?		X		
Si oui, nombre d'enfants concernés dans la ville	918			
La ville soutient-elle des séjours d'échanges scolaires internationaux ?		X		
La ville soutient-elle des associations d'aide humanitaire ?		X		
La ville soutient-elle des projets solidaires de jeunes ?		X		
La ville soutient-elle des expositions et conférences sur les enfants du monde ?		X		
La ville mène-t-elle directement des actions de coopération décentralisée ?				X
Autres :				